

SELON DES SPÉCIALISTES EN APPRENTISSAGE PAR ORDINATEUR

L'Axel-20: ni meilleur ni pire

LES COMMISSIONS SCOLAIRES DEMANDENT À QUÉBEC DE SE RETIRER DU DOSSIER

■ Selon des spécialistes en « apprentissage par ordinateur » interrogés par LA PRESSE, le micro-ordinateur Axel-20 dont le gouvernement du Québec veut doter les écoles l'automne prochain n'est ni meilleur ni pire que les appareils du même genre disponibles présentement sur le marché. Le choix de l'un plutôt que l'autre est une décision politico-économique.

Ces spécialistes ajoutent qu'en milieu scolaire, la qualité d'un cours donné à l'aide d'un ordinateur dépend bien plus de l'imagination du professeur que des performances de l'appareil. Ces experts

s'entendent toutefois sur les « qualités » que doivent avoir les micro-ordinateurs utilisés en milieu scolaire: l'appareil doit comprendre le langage logo, lequel sera plus intéressant et motivant s'il peut faire appel à la couleur. De plus, l'appareil doit pouvoir être relié à un réseau local. Il doit aussi posséder des fonctions graphiques élaborées et présenter une certaine compatibilité avec le système IBM.

Mais à la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ), on ne veut plus discuter des qualités ou des défauts de l'Axel-20, un

appareil que l'on condamne sans appel. On va plus loin: on demande au gouvernement du Québec de se retirer du dossier des micro-ordinateurs et les commissions scolaires invitent Québec à leur remettre les \$4,8 millions nécessaires à l'acquisition des ordinateurs de leur choix.

En formulant cette demande, le président de la FCSCQ a dévoilé le rapport d'un banc d'essai effectué par un groupe d'experts sur l'ordinateur Axel-20, rapport catastrophique pour la machine de conception française.

Selon ce rapport, l'ordinateur français est un pro-

duit inacceptable dans sa forme actuelle car il ne respecte pas les exigences de base du devis technique.

La société Comterm a jusqu'au 30 avril pour rencontrer ces exigences, a indiqué hier le ministre de l'Éducation.

D'ici là, on ne peut pas s'empêcher de trouver à toute l'affaire des allures de république de bananes, écrit Alain Dubuc, où cinq ministères forment une tour de Babel surnageant dans la jungle du milieu scolaire.

Nos informations, page D 1

LE FRANÇAIS AU MANITOBA

Les deux projets de loi meurent au feuilleton

À la suite de la mort, au feuilleton, des deux projets de loi sur les droits du français au Manitoba, le premier ministre Trudeau a indiqué hier que le parlement fédéral ne pouvait rien adopter de contraignant. M. Trudeau estime également qu'il est trop tôt pour envisager quelque action que ce soit de la part du gouvernement fédéral sur la question de la reconnaissance des droits des Franco-Manitobains.

page A 10

JOHNSON VEUT QUE BOURASSA SE PRONONCE SANS AMBIGUÏTÉ SUR LE PROJET FÉDÉRAL C3.

MMM! SANS AMBIGUÏTÉ, HEIN ?!!!

GRANDE JOURNÉE, GRANDE VISITE

photo P.-H. Talbot, LA PRESSE

Une incroyable popularité

Comme on a pu le lire hier dans le cahier spécial des 100 ans de sport dans LA PRESSE, c'est Maurice Richard qui demeure le grand favori de la majorité des amateurs de sport du Québec. Pour souligner cette grande marque de faveur, le président-éditeur de LA PRESSE, M. Roger D. Landry, a remis au Rocket les plaques originales qui ont servi à imprimer les pages du cahier spécial où l'on soulignait l'incroyable popularité du grand hockeyeur 24 ans après sa retraite.

tabloïd Sports, pages 10 et 15

IL TENTERA DEMAIN D'OBTENIR SA LIBÉRATION CONDITIONNELLE

Gilles Grégoire pourrait être libre le 10 mars

■ QUÉBEC — Gilles Grégoire comparaitra demain devant la Commission québécoise des libérations conditionnelles.

PIERRE VINCENT
de notre bureau de Québec

Il soumettra alors son « programme de sortie » aux commissaires du ministère de la Justice, c'est-à-dire qu'il expliquera le genre de vie qu'il s'engage à mener si on lui accorde la permission de continuer de payer sa dette à la société en dehors des murs de la prison.

S'il obtient gain de cause, le député indépendant de Frontenac ne pourra toutefois sortir du centre de détention d'Orsainville qu'une dizaine de jours plus tard: pour être admissible à sa libération conditionnelle, il faudra en effet qu'il ait purgé le tiers de sa sentence de deux ans moins un jour.

M. Grégoire pourrait donc recouvrer sa liberté vers le 10 ou le 11 mars, ce qui lui permettrait de participer aux travaux de reprise de la session du 13 mars.

À la Commission québécoise des libérations conditionnelles, on se refuse, bien sûr, à spéculer sur ses chances de sortir de pri-

son, se contentant tout au plus de signaler que les décisions des commissaires sont en général favorables aux requêtes des détenus... une fois sur deux.

Quant à l'avocat du député, Richard Grenier, il hésite par prudence à crier victoire trop longtemps à l'avance pour son client.

« Normalement, un homme de 56 ans, n'ayant jamais été en prison auparavant, est en droit de s'attendre à obtenir assez facilement sa libération conditionnelle... Mais, depuis le début, il n'y a rien de normal dans ce dossier! D'autres de mes clients, condamnés pour des choses bien plus graves, ont très souvent droit à une libération conditionnelle après seulement quelques mois d'incarcération. »

Le contraire

« Le moins que l'on puisse dire, poursuit M. Grenier, c'est que mon client, M. Grégoire, bénéficie depuis le début de tout le contraire de ce que peut être un régime de faveur. Songez, par exemple, que contrairement à la coutume, il lui a fallu attendre jusqu'à tout récemment pour avoir droit à des congés de 12 heures... Il semble bien que les

voir GRÉGOIRE en A 2

L'ÉCONOMIE CAHIER DU MARDI

Asbestos: lourdes pertes

La société Asbestos Corp. a enregistré en 1983 de lourdes pertes qui atteignent \$20,5 millions et qui sont attribuables au fait que la récession n'est pas terminée dans le monde.

page D 1

Les produits d'hygiène

Au Québec, au moins \$35 millions seront investis cette année dans le secteur des produits d'hygiène jetables, dont les couches pour bébé sont la principale production.

page D 2

La déréglementation

En proposant de déréglementer les tarifs aériens, le ministre Lloyd Axworthy a provoqué de violentes turbulences.

page D 3

LA MODE

photo Pierre McCann, LA PRESSE

Partir en croisière

Quoi mettre dans ses valises quand on part en croisière? La réponse logique, c'est le moins de choses possible mais il n'est pas toujours facile de s'en tenir au strict minimum. Il faut savoir prévoir toute la gamme de vêtements dont on aura besoin, des maillots aux manteaux. En fait, deux maillots plutôt qu'un. Et puis, des tailleurs pantalons, des vestes avec des bermudas, les shorts et les t-shirts, des tenues habillées, etc.

page C 1

AUJOURD'HUI

• SCIENCES

La plupart des organismes qui présenteront jeudi des mémoires concernant l'emplacement de la future Maison des sciences et des techniques favorisent l'île Sainte-Hélène plutôt que le Vieux-Port de Montréal.

page A 3

• PORNOGRAPHIE

Au cours de la première journée d'audiences publiques à Montréal, l'unanimité semble s'être faite hier sur la nécessité de protéger les enfants de la pornographie et de la prostitution.

page A 5

• IRAN-IRAK

Pendant que l'Iran annonçait hier avoir bloqué une importante route reliant Bassorah à Bagdad, l'Irak entreprenait le blocus de l'île de Kharg, dans le golfe Persique.

page A 11

• LIBÉRAUX

Les députés libéraux du Québec demandent au ministre fédéral de la Santé d'amender son projet de loi pour qu'il respecte la juridiction provinciale dans ce domaine.

page A 4

NOS COMIQUES

Ding et Dong

Miteux, affreux, d'une bêtise abyssale, ils sont aussi les maîtres des cérémonies les plus drôles de l'histoire du spectacle québécois. Ils sont Ding et Dong. Ding, l'oncle qui fait du cabaret depuis 30 ans et qui est bien content quand une joke sur trois marche. Dong, c'est le jeune neveu sûr du fait que ses jokes sont très bonnes. Les deux sont des « ratés de club », des personnages nés d'un sketch du trio Paul et Paul.

page A 10

photo Michel Gravel, LA PRESSE

Claude Meunier et Serge Thériault, alias Ding et Dong.

SOMMAIRE

Annonces classées.....	C 10, C 11, D 6, E 2 à E 5
Arts et spectacles	
— Informations.....	B 1 à B 3
— Horaires.....	B 4, B 5
Centenaire.....	A 8
Décès, naissances, etc.....	D 11
Économie.....	D 1 à D 10
Êtes-vous observateur?.....	E 2
FEUILLETON.....	E 3
Horoscope.....	C 11
Le monde.....	A 11
Mots croisés.....	E 4
« Mot mystère ».....	E 2
Pleins feux.....	A 10
Quoi faire aujourd'hui.....	B 4
Télévision.....	B 1
Tribune libre.....	A 7
Vivre aujourd'hui.....	C 1 à C 8

TABLOÏD SPORTS

Bandes dessinées.....	12, 13
Mots croisés.....	18

VIDEO • 105 Canaux • Télécommande • 8 Prog./14 jours

Garantie 50 mois

TELECOULEUR à compter de \$379⁰⁰ (CJ300)

BLACKSTRIPE®

TOSHIBA

30 VIDEOS DIFFÉRENTS et 60 télévisions en montre

783 Mistral (coin 8250 St-Hubert)

388-4777

SPEC

Dumoulin

Qtées limitées

\$569⁰⁰

VIDEO

105 Canaux

Télécommande

8 Prog./14 jours

Garantie 50 mois

TELECOULEUR à compter de \$379⁰⁰ (CJ300)

BLACKSTRIPE®

TOSHIBA

30 VIDEOS DIFFÉRENTS et 60 télévisions en montre

783 Mistral (coin 8250 St-Hubert)

388-4777

SPEC

À CAUSE DE SPÉCIAL-POLICE

Lamarre forcé de se défaire de deux collaborateurs

Jean-Jacques Mercier et Alain André, tous deux adjoints au président du Comité exécutif de la ville de Montréal (l'un aux communications, l'autre à l'administration), quitteront leur poste le 1er juin.

YVON LABERGE

C'est la confirmation qu'a donnée hier soir Yvon Lamarre, président du Comité exécutif à sa sortie du Conseil municipal.

Dans les lettres de démission qu'ils ont fait parvenir hier à M. Lamarre, Jean-Jacques Mercier et Alain André expliquent retourner à leur carrière respective; le premier entend réorienter sa carrière (il est propriétaire de l'hebdo La Voix populaire dans le Sud-Ouest de la ville), l'autre à ses affaires personnelles, soit la pratique privée du droit.

Ce que l'on sait du départ des deux collaborateurs de M. Lamarre, c'est que MM. Mercier et Alain auraient été priés de remettre leur démission du bureau du président du Comité exécutif à cause de leur implication financière dans le nouvel hebdomadaire Spécial-Police lancé par les journalistes démisionnaires de Photo-Police.

M. Lamarre, qui n'a pas voulu d'abord préciser que ces départs étaient liés au lancement de cet hebdo, a finalement avoué qu'il était important « selon nous de ne pas avoir d'attaches avec les milieux journalistiques quand on travaille à mon bureau ».

Visiblement ébranlé par ces démissions, M. Lamarre a précisé n'avoir forcé la main à personne. « Nous avons eu des discussions en tête-à-tête (...) Dans la vie politique, il faut tout accepter. Si on n'est pas là pour tout accepter, les bons coups et les mauvais, on n'a pas d'affaire là ».

Le président de l'exécutif a reconnu que ces départs dérangeraient le travail de son bureau. Mais, dit-il, les démissions étant effectives le 1er juin, ça lui laisse le temps de réévaluer son personnel.

Au bureau du président de l'exécutif depuis plus de quatre ans, Jean-Jacques Mercier est un vieux ami d'Yvon Lamarre. Il est le fondateur de l'hebdomadaire La Voix populaire, dans le Sud-Ouest de la ville.

Quant à Alain André, avocat de profession, il s'est fait connaître du président au milieu des années 1970 alors que les marchands et hommes d'affaires de la rue Saint-Hubert, entre Ontario et Maisonneuve, menaient bataille dans le dossier des démolitions et des rénovations des maisons consécutives au projet de la compagnie

Voyageur de construire un nouveau terminus d'autobus.

Une revanche de Nicole Gagnon-Larocque

De sources sûres à l'Hôtel de Ville, LA PRESSE a appris que c'est le maire Jean Drapeau et le conseiller Nicole Gagnon-Larocque qui auraient forcé le départ des deux plus proches collaborateurs de M. Lamarre. Madame Gagnon-Larocque est aussi membre du Comité exécutif.

Elle a été élue conseiller du Parti civique une première fois en 1978, défaisant André Berthelet, alors conseiller sortant du Rassemblement des citoyens de Montréal. Elle était réélue en novembre 1982, défaisant Claude Grégoire, colistier de Jean Doré, candidat du RCM à la mairie de Montréal. Par cette victoire, Mme Gagnon-Larocque privait Jean Doré d'un siège de conseiller à l'Hôtel de Ville, ce dernier n'ayant pu déloger Jean Drapeau à la mairie. Peu de temps après sa réélection, Nicole Gagnon-Larocque était promue au Comité exécutif. Selon les informations obtenues, Yvon Lamarre, président de l'exécutif, aurait préféré qu'à lui y nommer Jocelyne Ménard, conseiller du district de Villieray (district 28). Madame Ménard a plutôt été nommée à la coprésidence du conseil par le maire Jean Drapeau.

Nicole Gagnon-Larocque, jusqu'à sa nomination au Comité exécutif, était propriétaire du Progrès de Villieray et du Progrès d'Ahuntsic, deux hebdomadaires du nord de la métropole. Elle s'en serait déparée depuis.

Divergences entre Drapeau et Lamarre

Ce coup de force du maire Drapeau à l'endroit de deux collaborateurs du président du comité exécutif serait le signe de divergences de vues entre les deux dirigeants municipaux. Ces divergences, selon certaines sources, seraient plus apparentes depuis la dernière élection de novembre 1982 et les nominations au Comité exécutif le prouveraient.

Ainsi, M. Lamarre aurait privilégié les nominations, outre celle de Jocelyne Ménard, de Michel Hamelin (ce dernier ayant de toute façon refusé, prétextant des raisons d'ordre professionnel), et de Maurice Vanier (ex-maire de Pointe-aux-Trembles). Le maire, quant à lui, tenait à l'entrée au comité exécutif de Serge Bélanger, Nicole Gagnon-Larocque et Michel Morin, en remplacement de Gerry Snyder et Justine Sentenne (défaits en 1982), Ernest Roussille et Fernand Desjardins, ces derniers ramenés à leurs rôles de conseiller.

Les nominations de Pierre Lorange et d'Angelo Anfossi n'auraient pas fait désaccord entre les deux hommes.

LA COMMISSION DE POLICE ET LES ÉVÉNEMENTS DE ROCK-FOREST

Les audiences pourraient ne durer que quelques heures

SHERBROOKE — Les audiences de la Commission de police du Québec sur l'intervention policière du 23 décembre dernier à Rock-Forest, qui débutent ce matin au Palais de justice local, pourraient bien ne durer que quelques heures.

MAURICE GIRARD

de la Presse Canadienne

Me Michel Proulx, procureur des trois policiers de Sherbrooke impliqués dans les événements qui ont conduit à la mort de M. Serge Beaudoin, demandera au président de la commission un ajournement des audiences jusqu'à ce que MM. André Castonguay, Roger Dion et Michel Salvail aient subi leur procès.

Dans une brève conversation téléphonique, Me Proulx a toutefois nié qu'il pourrait s'adresser à la Cour supérieure si le président de la commission, le juge Roger Gosselin, le déboutait de sa requête.

L'avocat montréalais plaidera entre autres le « sub judice », c'est-à-dire en l'occurrence que ses clients ne peuvent, en attendant l'instruction des poursuites au criminel intentées contre eux, être l'objet d'un autre procès devant la Commission de police.

Il pourrait également invoquer l'argument à l'effet que la tenue des audiences publiques pour priver les policiers d'une défense pleine et entière, comme le prévoit la Charte des droits de la personne.

En Cour vendredi

L'argumentation de Me Proulx se fonde sur la série de poursuites déposées vendredi dernier à Sherbrooke par le ministère québécois de la Justice et où les trois responsables de l'opération « surprise » font l'objet d'une série d'accusations. Ils devront se présenter en Cour vendredi prochain pour connaître la date de leur enquête préliminaire.

M. Castonguay devra répondre à trois accusations, dont une d'homicide involontaire et une autre d'avoir causé des lésions corporelles. M. Dion est accusé d'avoir utilisé son arme avec l'intention de blesser la victime, M. Beaudoin.

Une dernière accusation d'avoir utilisé une arme à feu sans avoir pris les précautions nécessaires a été intentée contre les deux enquêteurs ainsi que le responsable de l'opération, le détective Michel Salvail.

Si les travaux de la commission

ne sont pas perturbés, MM. Castonguay, Dion et Salvail seront les premiers à comparaître aujourd'hui. Pour la deuxième fois en trois semaines, ils viendront expliquer toutes les étapes de ce qu'on a appelé l'opération « surprise » déclenchée pour retrouver les suspects du meurtre d'un agent de la Brink's, M. Yvan Charland, après un vol qualifié dans un centre commercial.

Parmi la quarantaine de personnes assignées à comparaître aux audiences présidées par le juge Roger Gosselin, se retrouvent le chef de police, M. Maurice Houle, et les propriétaires du motel Le Châtillon.

Toutefois, le journaliste Daniel Forques de La Tribune ne sera pas appelé à comparaître, a confirmé la semaine dernière à La Presse Canadienne le procureur de la commission, Me Nicol Henry.

À la différence de l'enquête du coroner, celle de la Commission de police n'a pas pour rôle de déterminer la responsabilité crimi-

nelle mais d'examiner en profondeur l'intervention policière en tant que telle, sa planification, son exécution et la conduite des policiers impliqués.

« Il ne s'agit pas de savoir s'il y a eu mort violente, mais de savoir si les policiers se sont comportés dans l'exercice de leurs fonctions comme des policiers doivent agir, selon les normes », a expliqué la semaine dernière Me Henry.

Les questions en suspens

Par ailleurs, même si on peut prévoir une certaine répétition des témoignages entendus à l'enquête du juge Dionne, les travaux permettront d'aller tout de même au fond des choses et d'en connaître davantage sur l'opération « surprise », qui semble maintenant vouloir se retourner contre ses auteurs.

Des témoins comme le chef de police de Sherbrooke, M. Maurice Houle, pourraient fournir des réponses à certaines questions qui sont restées en suspens à l'enquête du coroner: les omissions dans

l'exécution de la recherche des « suspects », la fragilité des indices, les vérifications obligatoires, le climat dans lequel on a procédé et les imprécisions sur le déroulement des événements.

Surtout, les trois principaux acteurs de l'opération « surprise » devront expliquer comment ils en sont arrivés à « se convaincre » — pour reprendre l'expression du juge Dionne — que « leurs hommes » comme les appelait le policier de Rock-Forest Yvon Charpentier, ont pu être confondus avec les véritables occupants de la chambre 5 du motel, MM. Serge Beaudoin et son compagnon Jean-Paul Beaumont, blessé à la joue par un projectile.

Les travaux, qui doivent se terminer jeudi, reprendront jeudi et vendredi prochains pour se terminer la semaine suivante, après cinq jours d'affilée d'audiences.

La ville de Sherbrooke et la direction de son service de police ne sont pas tenues de mettre en application les recommandations de la commission de police, qui ne sont pas exécutoires.

Sherbrooke fait durer le suspense sur le sort de ses trois policiers

SHERBROOKE — Génée de la présence de plusieurs journalistes, le maire Jean-Paul Pelletier a déclaré hier soir qu'il devait étudier plus à fond les avis légaux avec son conseil avant de décider si les trois détectives impliqués dans la fusillade de Rock-Forest seront suspendus à la suite des accusations criminelles qui viennent d'être portées contre eux.

ANDRÉ PÉPIN

envoyé spécial de LA PRESSE

Dès le début de l'assemblée du conseil municipal, le maire a interdit aux reporters de prendre des photos ou de filmer des séquences de l'assemblée, en leur promettant par ailleurs de tenir une conférence de presse aujourd'hui pour faire part de la position du conseil.

Les discussions des élus municipaux se sont poursuivies tard hier soir, en coulisse, le conseil n'étant visiblement pas enclin à prendre des décisions hâtives dans ce dossier. Les accusations

sont portées contre les policiers André Castonguay, Roger Dion et Michel Salvail. « Les tribunaux auront à décider, nous n'avons pas à nous substituer au tribunal », a dit le maire, dans sa brève déclaration.

Les policiers doivent comparaître vendredi prochain sous diverses accusations, allant de l'homicide involontaire à l'usage d'armes d'une arme à feu. Les commissaires de la Commission de police sont pour leur part arrivés à Sherbrooke pour entreprendre dès aujourd'hui leur enquête sur les agissements de la police sherbrookoise lors de l'intervention au cours de laquelle un poseur de tapis de Québec a été tué par erreur.

Le maire Pelletier a donc voulu consulter les avis légaux de son contentieux avec le conseil avant de prendre une décision administrative concernant les trois détectives. Castonguay et Dion sont suspendus avec solde depuis le 24 décembre. Quant au responsable de l'opération policière, M. Michel Salvail, il est toujours en

poste; il est même chargé de l'enquête du vol meurtrier de la Brink's, événement qui était à l'origine du coup de force commis à Rock-Forest. Le conseil doit décider s'il doit suspendre les trois policiers avec solde durant les procès qui doivent débiter.

Le maire rassuré

Le maire Pelletier, ancien directeur de police, a tenu à rassurer la population hier soir, avant de prendre congé des journalistes, en déclarant que les gens pouvaient faire confiance à leurs policiers. « Nous comptons sur un des meilleurs corps de police au Québec. Ce sont des hommes compétents, dévoués, intelligents », a souligné le maire.

La question que tout le monde se posait à Sherbrooke hier était de savoir si la Commission de police tiendra ses audiences publiques malgré le début des procédures judiciaires prévues pour cette semaine. Aucun recours légal n'a encore été utilisé par les policiers.

GRÉGOIRE

SUITE DE LA PAGE A 1

autorités craignent les campagnes de meneurs d'opinion, du genre André Arthur.

Mais, advenant que Gilles Grégoire puisse recouvrer sa liberté dans la semaine du 10 mars, reprendrait-il alors son travail de député? « J'ai l'impression que oui. Mais si vous me demandez pour combien de temps, alors là, je ne saurais vous le dire », répond son avocat.

C'est, du reste, un peu le sentiment de tout le monde, à Québec, que le député de Frontenac voudra, le plus rapidement possible, se servir de son immunité parlementaire pour s'expliquer

devant ses pairs et faire valoir sa version des faits.

Afin de défendre son point de vue dans cette histoire de moeurs, pour laquelle il se trouve en prison depuis le 14 juillet, l'ex-député du PQ peut se prévaloir de certaines dispositions du règlement de l'Assemblée nationale: par exemple, il pourra déposer des documents ou faire une « déclaration de privilège » depuis son siège de député...

Dans ce dernier cas, toutefois, c'est le président de l'Assemblée nationale, Richard Guay, qui aura à décider si les droits et privilèges du député ont vraiment été lésés au point de justifier une telle déclaration.

La Quotidienne

Tirage d'hier

à trois chiffres

217

à quatre chiffres

8567

LA MÉTÉO

DATE: Mardi 28 février 1984

AUJOURD'HUI: Min.: -8 Max.: -2

NEIGE ET POUDRIÈRE,

RISQUE DE PLUIE

DEMAIN: NEIGE PASSAGÈRE

Québec

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Abitibi	-15	-8	Ennuie, neige
Outaouais	-8	-2	Neige, poudr.
Laurentides	-12	-4	Ennuie, neige
Cantons de l'Est	-8	-2	Neige, poudr.
Mauricie	-15	-4	Neige, poudr.
Québec	-12	-2	Neige, poudr.
Les Saint-Jean	-15	-2	Ennuie, neige
Rimouski	-10	-6	Mébul. croix
Gaspésie	-10	-6	Mébul. croix
Bon-Comeau	-12	-6	Mébul. croix
Saguenay	-12	-6	Mébul. croix

Canada

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Victoria	-3	9	
Edmonton	-7	2	
Regina	-13	-3	
Winnipeg	-20	-9	
Toronto	-5	-1	
Fredericton	-12	-1	
Halifax	-8	+1	
Charlottetown	-10	-1	
Saint-Jean	-3	-1	

États-Unis

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Boston	-2	-7	N.-Orléans
Buffalo	-1	6	Pittsburgh
Chicago	-3	2	S. Francisco
Miami	22	29	Washington
New York	-2	3	Dallas

les capitales

	Min.	Max.	Aujourd'hui
Amsterdam	0	15	Moscou
Athènes	9	15	Moscou
Acapulco	20	31	Mexico
Berlin	0	4	Oslu
Bruxelles	-2	4	Paris
Buenos Aires	19	27	Rome
Copenhague	1	2	Séoul
Göteborg	-1	3	Stockholm
Hong Kong	14	16	Tokyo
Le Caire	11	23	Trinidad
Lisbonne	3	12	Vienne
Londres	25		



Après quelques semaines de relâche, l'hiver a repris le collier. Dès hier après-midi, les premiers flocons de neige, accompagnés de vents à couper le souffle, envahissaient Windsor, dans le sud de l'Ontario, où des précipitations

qui pourraient atteindre 30 cm devaient entrainer aujourd'hui la fermeture d'écoles, d'entreprises et de services municipaux.

téléphoto CP

L'hiver revient en force avec une des bonnes tempêtes de l'année

Si les dernières prévisions météorologiques se sont avérées justes, le faux printemps n'aura pas duré et l'hiver reprendra tous ses droits aujourd'hui puisque l'on s'attend à une chute de 10 à 15 cm de neige dans la journée.

Ainsi, M. Jim Abraham, prévisionniste à Environnement Canada, a précisé à LA PRESSE que la tempête allait commencer tôt le matin et qu'elle

allait durer quelque 24 heures. Il a ajouté qu'il y avait 80 p. cent de probabilité que les précipitations soient sous forme de neige. Cependant, il se peut aussi que l'on ait droit à de la pluie verglaçante, étant donné que la température oscillera autour du point de congélation.

Ce dernier cadeau de l'hiver est une gracieuseté d'une dépression qui s'est formée au Tennessee, dépression qui sera

remplacée par une autre, celle-là en provenance de la Virginie.

D'autres régions ont déjà été touchées par ce subrosal hivernal, notamment le Midwest américain, qui a été considérablement perturbé. Ainsi, l'état d'urgence a été déclaré au Missouri et la Garde nationale a été mobilisée.

Au moment où la tempête se déplaçait d'ouest en est et du sud vers le nord dimanche soir

et hier, il neigeait depuis l'Arkansas jusqu'à New York, et les précipitations atteignaient 30 cm sur à peu près tout le secteur du Midwest.

À Toronto, les prévisionnistes annonçaient hier une chute de neige de 25 cm, ce qui serait la tempête la plus importante depuis le premier décembre 1979, au moment où il était tombé 27 cm de neige.

Claire Lortie ne connaîtra ses sentences que vendredi

■ L'avocate Claire Lortie, qui devait connaître aujourd'hui ses deux sentences pour avoir mutilé le cadavre de Rodolphe Rousseau et avoir volé, fabriqué et fait usage de faux chèques, verra plutôt ses sentences reportées à vendredi prochain.

LIA LÉVESQUE

de la Presse Canadienne

L'outrage ou indignité envers un cadavre est passible d'une peine maximale de cinq ans d'emprisonnement. La jurisprudence se veut cependant plus souple et l'accusé s'en tire fréquemment avec moins de deux ans.

Le vol pour un montant supérieur à \$200 implique une peine maximale de 10 ans. La fabrication et l'usage de faux chèques sont punissables de peines de 14 ans.

Le vendredi 2 mars, l'avocate de Saint-Canut sera représentée par Me Raphael Schachter, l'associé de son procureur, Me Gabriel Lapointe.

L'avocate de 33 ans se présentera tout de même au Palais de justice de Saint-Jérôme, aujourd'hui, en compagnie de Me Marie Brouillette, du même bureau d'avocats.

L'outrage envers le cadavre de son co-locataire Rodolphe

Rousseau a été commis lorsque l'avocate a tenté de dépecer le cadavre pour s'en débarrasser et le jeter aux ordures.

Le vol, la fabrication et l'usage de faux ont été commis lorsqu'après la mort de Rousseau, Claire Lortie a encaissé six chèques et les a déposés à son propre compte de la caisse populaire.

Pour ce faire, elle aurait imité la signature de Rodolphe Rousseau. Son procureur avait fait valoir qu'il était chose commune, dans un couple, d'imiter la signature du conjoint pour déposer un chèque. Il avait également amené en preuve le fait que ce n'était pas la première fois que Claire Lortie avait apposé la griffe de Rodolphe Rousseau.

Claire Lortie a déjà été blanchie par un jury de l'accusation du meurtre de Rodolphe Rousseau, commis en juillet dernier.

Elle a plaidé coupable à une accusation d'entrave à la justice et s'est vu condamnée à une peine de deux ans d'emprisonnement. L'avocat de Claire Lortie, Me Gabriel Lapointe a déjà fait part de son intention d'appeler de cette sentence. La Cour d'appel a convenu de « déferer la cause au banc des juges » qui entendront les arguments de Me Lapointe le 4 avril.

L'ARCHITECTE TOUCHERA \$10,2 MILLIONS AU TOTAL

Taillibert: la RIO n'en appelle pas du jugement

■ La Régie des installations olympiques n'en appellera pas du jugement de la Cour supérieure allouant \$2,8 millions à l'architecte Roger Taillibert. Le 25 janvier, le juge Charles D. Gonthier a donc tranché de façon satisfaisante, estime la RIO, le chassé-croisé de poursuites entreprises par l'architecte français, d'une part, et par les propriétaires du Stade olympique, d'autre part.

En réalité, cette décision va coûter environ \$3,4 millions à la RIO, si l'on ajoute les intérêts encourus entre les mois d'avril 1983 et de mars 1984. Et cela va porter

à \$10,2 millions les honoraires versés à Roger Taillibert pour sa participation à la construction des installations sportives les plus coûteuses au monde.

Quoi qu'il en soit, la RIO considère « qu'il n'y a pas lieu d'engager des frais additionnels, non plus que de courir les risques que toute procédure d'appel peut comporter ».

L'organisme se réjouit du fait que cette redevance représente moins de 10 p. cent du montant que réclamait Taillibert; et la RIO se réjouit aussi du fait que le jugement Gonthier « aura permis de clarifier la question relative à

la responsabilité de l'architecte Taillibert dans l'ensemble du projet ».

L'architecte réclamait \$32,6 millions de la RIO qui ripostait en exigeant de lui des dommages de \$18,3 millions pour les vices architecturaux affligeant le stade, le vélodrome, les piscines et les ouvrages connexes.

De cette contre-poursuite, le juge n'a rien retenu. Et il a tranché de la façon que l'on sait en commentant élogieusement le travail de Taillibert, une « oeuvre de création de première importance, faisant appel à ses talents exceptionnels de concepteur ».



Une femme périt dans un incendie

Une cigarette mal éteinte semble être à l'origine d'un incendie qui s'est déclaré, aux petites heures du matin hier, à l'intérieur du 981 de la rue Egan, à Verdun, où une femme de 69 ans, Mme Simone Demers, a perdu la vie. Selon les pompiers, le feu aurait pris naissance dans un canapé et la fumée serait responsable de la mort de la locataire du logis. Les pompiers de Verdun ont mis quelque 20 minutes à maîtriser l'incendie.

DES 81 ORGANISMES QUI PRÉSENTENT DES MÉMOIRES À LA FIN DE LA SEMAINE

Une majorité veut la Maison des sciences dans l'île Sainte-Hélène

■ Une vaste majorité des 81 organismes qui présenteront dès jeudi des mémoires concernant l'établissement de la Maison des sciences et des techniques à Montréal, favorisent l'emplacement de l'île Sainte-Hélène de préférence au Vieux-Port de Montréal.

DENIS MASSE

C'est ce que LA PRESSE a appris, hier, de source autorisée, alors que le ministre de la Science et de la Technologie, M. Gilbert Paquette, s'apprête à ouvrir deux journées d'audiences publiques qui auront lieu à l'hôtel Méridien, jeudi et vendredi.

On sait qu'une analyse, commandée conjointement par le gouvernement du Québec et la ville de Montréal, favorisait l'automne dernier l'un ou l'autre de deux sites propices, soit à l'île Sainte-Hélène ou encore dans le territoire du Vieux-Port mais avec une légère préférence pour Terre des Hommes à cause de la proximité d'une station de métro. Du coup, le président de la Société du Vieux-Port, M. Paul Gérin-Lajoie, avait réclamé la construction d'une station de métro à proximité du Vieux-Port, soit près de la rue Berri où passent les voies souterraines avant de plonger sous le fleuve.

Hier, deux organismes importants de Montréal lui ont accordé leur appui en se prononçant en faveur du Vieux-Port. Le Conseil des Arts de la CUM ainsi que Héritage-Montréal ont tous les deux émis un communiqué expliquant pourquoi ils favorisaient le Vieux-Port.

Pour sa part, le Conseil des Arts estime que « le gouvernement du Québec est incohérent dans ses décisions en voulant relocaliser le Musée d'art contemporain dans un endroit plus accessible et plus vivant, alors qu'il décide exactement le contraire en ce qui concerne la Maison des sciences et des techniques ».

Selon Héritage-Montréal, « il y a un réel danger de créer un éléphant blanc, au coût de \$100 millions, si on isole le Musée des sciences dans les îles ».

Le Conseil des Arts est d'avis que même sans l'existence d'une station de métro desservant directement le site, le Vieux Port est encore préférable sur le plan

de l'accessibilité. Les têtes de métro Champ-de-Mars, Place d'Armes et Victoria pourraient être facilement reliées au site par une ligne d'autobus.

Le service de taxi à partir du centre-ville, des hôtels, des grands magasins, est de beaucoup moins cher que pour se rendre à l'île Sainte-Hélène. De plusieurs endroits publics, on pourrait même s'y rendre à pied. Enfin, les services de sécurité (police, incendie, ambulances) sont plus disponibles au Vieux-Port et le site est facilement accessible, douze mois par année, ce qui n'est pas le cas pour l'île Sainte-Hélène.

Un porte-parole du ministère

québécois de la Science et de la Technologie a cependant indiqué, hier, au représentant de LA PRESSE que les autorités ne voulaient pas d'un débat enflammé sur le choix de l'emplacement mais que les audiences avaient d'abord et avant tout pour objectifs de déterminer ce que sera le contenu du futur musée.

Le ministre Gilbert Paquette sera lui-même du nombre des six commissaires qui entendront les mémoires. Les autres sont MM. Fernand Séguin, Normand Cloutier, Bernard Lamarre, André Gariépy et Jean-Pierre Guédon. Mme Andrée Lafond sera chargée de l'animation des séances.

AU COURS D'UNE CÉRÉMONIE À OTTAWA

C'est ce soir que le maire reçoit la Légion d'honneur

■ C'est ce soir que le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, sera fait commandeur de la Légion d'honneur, au cours d'une cérémonie à Ottawa qui sera présidée par l'ambassadeur de France au Canada, M. Jean Belliard. Quelques jours après avoir appris la bonne nouvelle, le mois dernier, M. Drapeau avait déclaré que ce n'était pas lui-même mais tous les Montréalais qui étaient honorés grâce à cette Légion d'honneur. Au cours d'une

émission télévisée, le maire avait ajouté que c'étaient les Montréalais qui avaient permis la réalisation de tous les projets qui ont fait de Montréal l'une des grandes villes du monde.

Outre M. Drapeau, trois autres Québécois ont reçu la Légion d'honneur au cours des dernières années. Il s'agit du premier ministre René Lévesque, de M. Jean Chapdelaine, délégué général du Québec à Paris de 1965 à 1976, et de M. Yves Michaud, qui

fut aussi délégué général du Québec à Paris.

Rappelons que la Légion d'honneur est un ordre national créé par Napoléon en 1802 pour récompenser les services civils et militaires. C'est le président de la République qui est le grand maître de l'ordre, lequel comprend cinq classes : les chevaliers, officiers, commandeurs, grands officiers et grand-croix de la Légion d'honneur. M. Drapeau sera fait commandeur.

14e meurtre sur le territoire de la CUM

■ Le corps d'une femme d'une quarantaine d'années, poignardée à plusieurs reprises, a été retrouvé vers 13 heures hier après-midi dans une maison de chambre, située au 57 est rue Sainte-Catherine.

La victime est Mme Claire Desjardins, 45 ans. Son adresse n'était pas connue hier soir.

Les enquêteurs poursuivent leur enquête afin de connaître les circonstances qui ont entouré ce quatrième meurtre à survenir cette année sur le territoire de Communauté urbaine de Montréal.

L'autopsie de la victime doit être pratiquée ce matin

Tuée par une auto

■ Une dame âgée est décédée hier après-midi à l'hôpital Royal Victoria des suites des blessures subies lorsqu'elle a été heurtée par une voiture à l'intersection des rues Boucher et St-Hubert, à Montréal. On ne connaît pas encore l'identité de la victime.

Une évasion à l'Institut Leclerc

■ Un détenu de l'Institut Leclerc, Roger Aubin, 24 ans, s'est évadé, hier, en utilisant un chargeur à roues pour enfoncer la clôture qui entoure l'institution à sécurité moyenne de la montée Saint-François, à Laval.

Selon un porte-parole du Service correctionnel, Aubin, sous la menace de ce qui semblait être un couteau, aurait forcé un co-détenu qui effectuait des travaux de nettoyage à l'aide de la chargeuse à faire une brèche dans la palissade grillagée qui ceinture la cour intérieure de l'établissement de détention.

Une fois à l'air libre, Aubin aurait pris la direction du parc industriel Saint-Vincent-de-Paul, où il se serait emparé d'une camionnette qu'il a ensuite abandonnée de l'autre côté du pont Pie-IX, à l'angle des rues Gariépy et Henri-Bourassa, à Montréal-Nord.

Aubin purgeait une peine de 4 ans et demi d'emprisonnement pour diverses affaires de vols et de possession de stupéfiants. Il était incarcéré à l'Institut Leclerc depuis août dernier.

Deux hold-up en dix minutes

■ Deux vols à main armées commis par des bandits solitaires ont été perpétrés hier matin à Montréal en moins de 10 minutes.

Le premier vol est survenu à la station service Champlain située au 9270 de la rue Lajeunesse, où un homme armé d'un revolver de fort calibre a réussi à monter le préposé à un lavabo pour ensuite faire main basse sur le contenu du tiroir-caisse. C'est un client qui a découvert l'employé, attaché à un lavabo.

Le second vol est survenu dans une succursale de la Banque Nationale du Canada, située au 4061 de la rue Hochelaga, où un homme qui prétendait transporter une bombe a réussi à se faire remettre le contenu d'un tiroir-caisse. Dans les deux cas, les bandits ont réussi à prendre la fuite.

Meurtre du week-end: un témoin important

■ Un jeune homme de 21 ans sera cité comme témoin important à l'enquête publique qui tiendra jeudi le coroner Maurice Laniel pour tenter d'en savoir plus long sur les circonstances de l'assassinat de Gilles Asselin, 52 ans, survenu au cours du week-end à l'intérieur d'un immeuble du quartier Côte-des-Neiges.

Le suspect, Timothy Bayfield, avait été appréhendé environ une heure après la découverte du corps de la victime, à la suite d'informations émanant d'un chauffeur d'autobus de la CTCUM. Une affaire de meurtres serait à l'origine de ce meurtre.



photo UPI

Le mannequin canadien Suzanne Cyr a été arrêté à Boston relativement à une affaire de fraude.

Dans le cadre de son Année du Centenaire des lecteurs et lectrices de LA PRESSE nés un 29 février seront les invités spéciaux de Jacques Boulanger à l'émission Allo BouBou, le mercredi 29 février 1984 de 12h30 à 13h30.

Une émission spéciale à ne pas manquer à l'antenne de Radio-Canada.



Vous méritez
ce qu'il y a
de mieux

Radio-Canada

PIERRE-MARC JOHNSON ÉCRIT À MONIQUE BÉGIN

Ottawa peut s'opposer au ticket modérateur en amendant ses lois

Le gouvernement québécois est d'accord pour permettre à Ottawa de prendre les moyens qui s'imposent pour empêcher les frais modérateurs et la surfacturation en matière de santé. En échange, cependant, Ottawa doit renoncer à imposer aux provinces une « politique nationale de santé » qui va à l'encontre des aspirations et des objectifs du Québec en ce domaine.

PIERRE VENNET

Pour ce faire, Ottawa n'a qu'à amender trois lois existantes: celle sur l'assurance-hospitalisation et les services diagnostiques; la loi sur les soins médicaux; celle sur les accords fiscaux. Cela serait plus simple que d'amender le projet de loi C-3, actuellement devant les Communes, pour le rendre acceptable au Québec et aux autres provinces qui s'y opposent.

C'est là la « nouvelle approche » que le ministre québécois des Af-

aires sociales, Pierre-Marc Johnson, a rendue publique hier en dévoilant en conférence de presse le texte d'une lettre qu'il venait d'écrire à sa collègue fédérale, Monique Bégin, dans le but de dénouer l'impasse créée par le projet de loi C-3.

L'essence de l'argumentation du ministre québécois se trouve à la fin de sa lettre de cinq pages:

« J'en viens donc, écrit M. Johnson à sa collègue, à ma suggestion pour dénouer l'impasse.

« L'objectif initial de votre gouvernement — selon ce que vous avez affirmé et répété — était d'abolir la pratique des frais modérateurs et de la surfacturation qui n'existent pas au Québec. Sur cet enjeu de fond, nous partageons l'orientation, même si nous croyons que la forme ne respecte pas nos attributions constitutionnelles. »

M. Johnson propose alors à Mme Bégin de parvenir à ses fins en modifiant les lois existantes.

« Cette approche, conclut M.

Johnson dans sa missive, est vraisemblablement plus simple au plan technique que celle des amendements très substantiels au projet de loi C-3 qu'exigerait une réponse aux appréhensions du Québec. Ne permettrait-elle pas l'atteinte de l'objectif poursuivi par votre gouvernement en résorbant au minimum les risques de modification aux autres aspects de la gestion financière et administrative de la santé? »

Mme Bégin répondra-t-elle favorablement à cette approche que M. Johnson avait déjà officiellement abordé avec elle, lorsqu'il s'est présenté à Ottawa la semaine dernière? M. Johnson lui tend la perche. Il dit également en avoir discuté avec son homologue albertain, aussi président de la Conférence canadienne des ministres des Affaires sociales, et que celui-ci est favorable à cette approche.

« Le Canada est un pays trop vaste pour n'avoir qu'une seule politique de santé qui serait élaborée à Ottawa. Les besoins de la population de l'île de Vancouver et de celle de Brossard, par exemple, ne sont pas semblables. C'est le gouvernement de chaque province qui est le mieux placé pour fixer les priorités.

« En effet, surtout avec les difficultés économiques actuelles, chaque province doit faire des choix. La politique nationale d'Ottawa, par exemple, peut imposer que pour répondre aux critères fédéraux, une province accorde la gratuité des soins dentaires. Comme Ottawa n'accordera pas un cent de plus, ce devra être les provinces qui paient. Et si on décide de nous imposer la gratuité des soins dentaires, alors qu'on n'en a pas les moyens, nous devons faire un choix et laisser tomber d'autres programmes, comme par exemple la gratuité des médicaments pour les personnes âgées, un choix que nous avons fait et qui répond à nos priorités.

« C'est pour des raisons comme celles-là qu'on ne peut laisser Ottawa décider des priorités québécoises en matière de santé », conclut M. Johnson dans sa lettre à Mme Bégin.

BOURASSA RAPPELLE LA CONFÉRENCE DE VICTORIA

Santé: le PLQ ne veut rien céder à Ottawa

LAC-STE-MARIE — Le caucus des députés libéraux du Québec, réuni au Lac-Sainte-Marie, dans l'Outaouais, depuis dimanche, a finalement adopté une position unanime relativement au projet de loi fédéral C-3. Il exige que la juridiction provinciale en matière de santé soit respectée et que Mme Monique Bégin amende son projet en conséquence.

CLAUDE-V. MARSOLAI

envoyé spécial de LA PRESSE

« Nous exigeons que la juridiction provinciale soit respectée, en conformité avec la position traditionnelle du Parti libéral », a dit M. Robert Bourassa à la sortie d'une séance de travail.

Le chef libéral n'a pas tellement apprécié l'insistance du ministre Pierre-Marc Johnson qui a sommé son parti de prendre position. « Il se prend pour le chef du Parti québécois. Sa demande est plutôt farfelue, compte tenu que Mme Thérèse Lavoie-Roux, Pierre Paradis et

moi-même nous sommes déjà exprimés sur la question. »

M. Bourassa a ajouté que depuis la conférence de Victoria, en 1971, le Parti libéral du Québec n'a pas modifié sa position qui va dans le sens de la primauté des provinces en matière de planification des services de santé.

Des intentions de Mme Bégin d'amender son projet de loi afin de respecter le statu quo, M. Bourassa a indiqué ne pas avoir pris connaissance des corrections mais que les députés Lavoie-Roux et Paradis avaient pris contact avec des spécialistes fédéraux pour en connaître le libellé.

La situation politique

Par ailleurs, les députés libéraux se sont faits brosser un tableau des perspectives électorales, en regard des récents sondages, par le politologue Maurice Pinard de l'Université McGill.

Ce dernier leur a indiqué que la popularité du Parti libéral était tellement grande qu'il apparaît difficile au Parti québécois de renverser la tendance d'ici les prochaines élections.

Les sondages effectués à la fin de l'automne ont démontré que l'écart entre les deux partis était de l'ordre de 40 p. cent.

M. Pinard a même affirmé que le PQ ne pourra jamais dépasser le résultat référendaire qui lui accordait 41 p. cent de « oui ».

Devant ce tableau très optimiste, M. Bourassa demeure plutôt sceptique car il souligne qu'une grande partie du vote est très volatile.

« Il faut être vigilant car nous avons affaire à des manipulateurs qui sont disposés à prendre tous les moyens pour arriver à leurs fins, y compris l'utilisation des fonds publics à des fins de propagande. Vous n'avez qu'à regarder la campagne de publicité qu'ils ont amorcée depuis quelques temps et qui est orientée complètement dans le même sens. C'est pour quoi j'estime qu'il ne faut pas se reposer sur ses lauriers », conclut M. Bourassa.

Aujourd'hui, les députés se réuniront une dernière fois afin de déterminer la stratégie qu'ils adopteront au cours de la session du printemps.

Le lieutenant-gouverneur garde son régime de faveur à Québec

QUÉBEC — Les conditions de vie offertes par le gouvernement Lévesque au nouveau lieutenant-gouverneur Gilles Lamontagne soulèvent bien des interrogations à Québec.

Alors que le premier ministre Lévesque s'était engagé, en juin dernier, à profiter du changement de titulaire à ce poste pour réduire au strict minimum le train de vie du représentant de Sa Majesté en sol québécois, il annonce maintenant que le « régime de faveur » se poursuivra en grande partie — on lui enlève

neuf employés mais on lui conserve sa résidence — pour le successeur de Jean-Pierre Côté.

PIERRE VINCENT

de notre bureau de Québec

Avec un budget annuel de plus de \$600 000 à ce chapitre, par rapport à moins de \$200 000 pour l'Ontario, Québec continuera d'être l'une des provinces canadiennes qui traite le mieux son lieutenant-gouverneur. Et l'une des rares à lui fournir une aussi somptueuse résidence.

Jacques Baril, député péquiste d'Arthabaska, n'y comprend plus rien. Il s'explique mal ce changement d'attitude chez son chef qui, pas plus tard que l'an passé, promettait de sabrer dans les dépenses prévues pour le lieutenant-gouverneur, de mettre en vente la luxueuse résidence de la Grande-Allée, de réduire au strict minimum le personnel composé d'une quinzaine de domestiques (marmiteuses, femmes de chambre, jardinières...), de procéder, en fait, à des coupures de quelque \$300 000 dans ce budget.

Jacques Baril espère bien, a-t-il confié au cours d'une interview avec LA PRESSE, que son whip en chef lui « donnera la chance » d'interroger le premier ministre à ce sujet, « le plus tôt possible après la reprise de la session ».

Parce qu'il trouve « complètement aberrant que le Québec soit la province canadienne qui en fait le plus pour son lieutenant-gouverneur. Nous sommes les seuls à lui payer une résidence. Puis, en plus, celui qu'Ottawa vient de nommer, Gilles Lamontagne, a déjà une maison à Québec. Ça n'a pas de bon sens. On n'a pas d'affaire à payer autant pour une nullité pareille! » s'emporte-t-il.

Selon Jacques Baril, compte tenu que le gouvernement fédéral vient déjà de consacrer quelques millions de dollars pour la restauration des appartements du gouverneur-général à la Citadelle, « là où il ne met quasiment jamais les pieds », le nouveau lieutenant-gouverneur du Québec aurait pu s'arranger avec ça.

« Je trouverai toujours la dépense d'un seul dollar pour un lieutenant-gouverneur au Québec c'est un dollar de trop, mais je veux bien admettre que, tant que le Québec n'est pas indépendant, il faut jouer le jeu du fédéralisme et payer pour ce gars-là. Mais, au moins, on devrait s'organiser pour ne pas être parmi les provinces qui gâtent le plus ce genre de personnage. »

M. Baril n'est pas le seul à avoir une piètre opinion du plus haut personnage de la hiérarchie politique du Québec. Certains de ses collègues, dont les ministres Jacques-Yvan Morin et Jean Garon, ont déjà eu des mots sévères à l'endroit du nouveau lieutenant-gouverneur.

L'automne dernier, après que M. Lamontagne eût donné à entendre qu'il se servirait de son poste de lieutenant-gouverneur pour « augmenter la visibilité du gouvernement fédéral au Québec », le ministre des Affaires intergouvernementales l'avait prestement rappelé à l'ordre, en lui faisant observer que « la politique est contraire aux attributions constitutionnelles d'un lieutenant-gouverneur ».

Le ministre de l'Agriculture était quant à lui allé plus loin: évoquant le rôle joué par l'ancien ministre de la Défense dans les dossiers de F-18 et des frégates, Jean Garon s'était écrié qu'un tel « représentant du fédéral » à Québec constituerait rien de moins que... le symbole de l'insignifiance.

La chronique de Jacques Bouchard et de Pierre Gravel sera publiée cette semaine demain et samedi.

S-10...Le Chevrolet qui est parmi les camions compacts les plus vendus au Canada.

LE CHEVROLET S-10 L'EMPORTE SUR LA CONCURRENCE...

COUP SUR COUP!

UNE COTE DE CONSOMMATION EXCEPTIONNELLE:
Cote comparative 7 L/100 km (40 mi/gal), avec le moteur 4 cylindres de 1,9 L et la boîte manuelle à 5 vitesses livrables.*

PUISSANT V6 STANDARD:
Aucun des pick-ups nouveau format de Ford, Datsun, Toyota, Mazda ou Dodge n'a le robuste V6 du Chevrolet S-10 en équipement standard.

LE PLUS LONG EMPATTEMENT LIVRABLE:
117,9 po. Le Chevrolet S-10 vous donne le plus de confort.

LA PLUS LONGUE CAISSE DE PICK-UP LIVRABLE:
89 po. Pour les charges les plus longues.

CHARGE UTILE DE 1625 LB LIVRABLE:
Le Chevrolet S-10 peut transporter plus que bien des camions standard.

CONSTRUCTION À DOUBLE PAROI:
Le Chevrolet S-10 est costaud.

LA PLUS GRANDE CAPACITÉ DE REMORQUAGE:
5 000 lb, avec l'équipement approprié.

PLUS D'ESPACE AUX JAMBES:
42,5 po. Aucun pick-up nouveau format à cabine ordinaire ne vous en donne plus.

PLACE POUR 3:
Plus d'espace pour la tête que les importés.

SYSTÈME INSTA-TRAC RÉVOLUTIONNAIRE:
Passez de 2 à 4 roues motrices en rapport élevé et inversement, à n'importe quelle vitesse.

SUSPENSION AVANT INDÉPENDANTE:
Pour rouler en douceur.

V6 OU 4-CYL. À ESSENCE:
Sans supplément.

*Comparaison excluant tous les autres véhicules GM. Bases sur des méthodes d'essai approuvées par Transports Canada.

MOIS DES CAMIONS

• MARS 1984 •
Plus pour votre argent.
Pour un temps limité.

PASSEZ À L'ACTION AVEC LES CAMIONS CHEVROLET.

Chevrolet

AU DÉBUT DES SÉANCES PUBLIQUES À MONTRÉAL DU COMITÉ SPÉCIAL

L'unanimité semble se réaliser pour protéger les enfants contre la porno et la prostitution

■ L'unanimité semble se faire tacitement du moins, sur la nécessité de protéger les enfants contre la pornographie et la prostitution. C'est le discours le plus poignant, le plus éloquent, le plus accrocheur. Le récit par exemple de la vie des garçons pris dans l'engrenage de la prostitution, captive les auditeurs.

ANNE RICHER

Mais pour ce qui est de la pornographie ou de la prostitution adultes, on présente, selon que l'on soit homme ou femme, policier ou travailleur social, thérapeute ou chef de parti, une vision des choses très variée : qui va de

LE SFPQ S'EN DISSOCIE

La liste des écoutés s'allonge

■ QUÉBEC — Parce qu'il n'a jamais donné son accord pour que de l'écoute soit faite à la CSST, le Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec (SFPQ) a demandé hier au ministre du Travail de retirer immédiatement l'équipement permettant une telle écoute.

BERNARD RACINE

de la Presse canadienne

Le président du SFPQ, Jean-Louis Harguindeguy, a indiqué hier en conférence de presse que si le gouvernement ne se rendait pas à cette exigence, les téléphones syndiqués de la Commission de la santé et de la sécurité au travail recevront du syndicat l'ordre d'informer leurs interlocuteurs qu'il existe une possibilité que leur conversation soit écoutée par un employé de la commission.

Cette mesure recommandée par les conseillers juridiques du SFPQ a pour but d'éviter que les syndiqués puissent être considérés comme des complices du gouvernement et poursuivis en justice si le système était maintenu, a expliqué M. Harguindeguy.

La demande a été faite par lettre au ministre du Travail, Raynald Fréchette.

Ailleurs

Depuis que M. Harguindeguy a révélé mardi dernier en commission parlementaire qu'il se faisait de l'écoute à la CSST, le syndicat a découvert qu'il s'en était fait aussi jusqu'au 21 février dernier à la Régie de l'assurance-automobile du Québec (RAAQ) à Québec et qu'à Montréal le ministre du Revenu possédait l'équipement nécessaire pour en faire.

Le syndicat a demandé à ses membres de lui rapporter tous les autres cas d'écoute et fera des représentations globales auprès du gouvernement après vérification, a dit M. Harguindeguy.

La lettre de celui-ci était accompagnée de plusieurs affidavits d'employés de la CSST et d'employés de la RAAQ. Aucun des affidavits ne contenait le nom ou la signature des auteurs des déclarations, pour éviter que des représailles puissent être entreprises contre eux.

Trois employés de la CSST ont affirmé sous serment que l'écoute était faite sans que les personnes qui téléphonaient n'en soient informées, et un autre a déclaré que son travail consistait à écouter les conversations téléphoniques.

Cinq employés ont affirmé sous serment être au courant qu'un système d'écoute téléphonique a été en place jusqu'au 21 février à la RAAQ.

M. Harguindeguy a admis que rien ne lui permettait de conclure que les conversations avaient été enregistrées.

La preuve

Il a ajouté qu'il ne possédait pas de preuve que le ministère du Revenu ait fait de l'écoute mais, dit-il, il est clair que c'est dans ce but que l'équipement a été acheté.

Étaient aussi attachés à la lettre, copie d'une réquisition de la CSST expliquant que la commission avait besoin d'équipement de surveillance pour les Services à la clientèle à Québec et à Montréal.

Le président de la CSST, Robert Sauvé, a réagi la semaine dernière aux prétentions du chef syndical en précisant qu'il s'agissait d'écoute téléphonique seulement, les conversations n'étant pas enregistrées. Il a précisé que l'écoute effectuée ne servait qu'à la formation du personnel.

M. Harguindeguy soutient qu'il existe d'autres façons de former le personnel. Il a suggéré des sessions de formation et de recyclage pour les nouveaux employés ainsi qu'un suivi physique par un fonctionnaire sur place.

« Nous sommes ouverts à ces suggestions-là, en autant que le ministère accepte de le faire, chose qu'il n'a pas faite jusqu'à présent », a-t-il dit.

L'emploi de l'écoute électronique est sévèrement régi par le Code pénal qui prévoit que la police ne peut y recourir qu'après avoir obtenu la permission d'un juge.

la tolérance la plus grande à la volonté de criminaliser à tout prix.

C'était, hier, la première journée des audiences publiques du Comité spécial d'étude de la pornographie et de la prostitution, à Montréal, qui dureront jusqu'à demain.

Au cours de la journée, diverses personnes témoignant en leur nom ou en celui de groupes ont témoigné devant ce comité de sept personnes, présidé par Me Paul Fraser. On se souvient que ce comité spécial a été mis sur pied le 23 juin dernier par le ministre de la Justice du Canada, Mark MacGuigan.

Des témoins comme André De Luca, directeur du service de police de la Communauté urbaine de Montréal, et Jean Doré président du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, ont suscité évidemment beaucoup d'intérêt, à cause principalement de leur pouvoir d'action et d'intervention.

M. le maire

Le maire de Montréal, Jean Drapeau, a pour sa part choisi de témoigner à huis clos, comme le comité le permet. Le texte même de sa déclaration est demeuré secret, ce qui a provoqué une réaction d'étonnement chez le président du RCM : « Qu'il n'ait pas trouvé un seul moment sur trois jours d'audition, pour témoigner publiquement, je trouve cela étonnant. Le maire ne semble pas manifester une grande volonté politique dans ce domaine ».

Le RCM, pour sa part, s'est penché sur la pornographie seulement, se réservant une prise de

position sur la prostitution plus tard, quand le dossier aura été étudié par toutes les instances du parti.

Dans l'ensemble, le RCM se dit favorable à la criminalisation de la pornographie. « Parce que la pornographie est au sens strict de la propagande haineuse dirigée contre un groupe social identifié, les femmes, elle doit être interdite ».

Le directeur du service de la police, André De Luca, a pour sa part, dénoncé la croissance de la sollicitation à Montréal, qui a pour conséquence directe que les citoyens de Montréal, dans certains quartiers plus particulièrement, se font harceler, et parfois même insulter. « Pour que les policiers agissent, il faut des lois plus claires, soutient M. De Luca, qui précise que le terme « sollicitation » dans le Code criminel ne l'est pas. À son avis, le Code criminel est supérieur à tout règlement municipal. Déclarant que nos réseaux de prostituées, du moins ceux de la rue, n'appartiennent pas au crime organisé et ont toujours un côté « artisanal », le directeur de la police préférerait le retour aux « maisons closes, parce que ce serait plus facile de les contrôler », que l'état actuel des choses qui est la sollicitation dans la rue.

Montréal n'est pas le centre de la prostitution juvénile, pense le directeur de police, il est relativement facile d'y opérer dans l'anonymat reconnaît-il, mais « ce n'est pas une plaie catastrophique ».

Cette question de la jeunesse prostituée, les façons de la comprendre, de la prévenir, préoccupent

pe au plus haut point le Centre de services sociaux Ville-Marie.

Laurier Boucher, directeur du département de protection de la jeunesse du CSSVM, et Mike Godman, du même organisme, ont apporté tous deux les résultats d'études sur la prostitution juvénile.

« Elle existe. Et beaucoup. En même temps qu'on la découvre on découvre notre ignorance en la matière, souligne le directeur. Combien de prostituées ? 2 000 ? 5 000 ? On n'en sait rien. ».

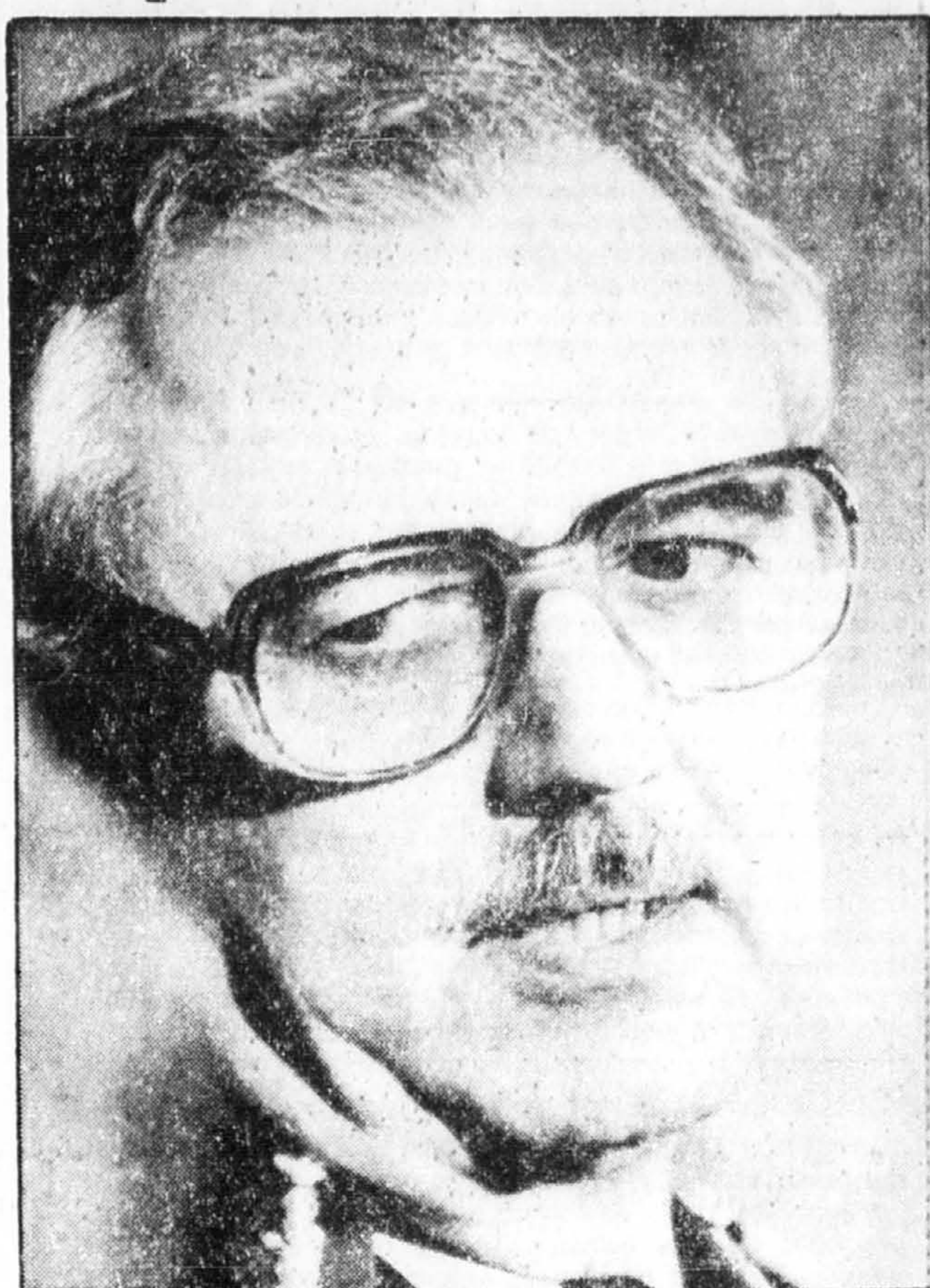
Ces jeunes, parfois très jeunes, font beaucoup d'argent. On estime entre \$300 et \$600 par jour, selon Mike Godman. Mais cet argent, ils le distribuent pour une bonne part au proxénète qui les protège.

Comment devient-on prostituée ? « Un jeune s'absente de l'école, les parents ne savent pas où il est ni ce qu'il fait, il fugue, il manque d'argent. La prostitution devient le moyen le plus rapide d'en faire. ».

Mais ce n'est pas si simple. Il y a la souffrance et le besoin d'amour.

Le point de vue féministe sur la pornographie et la prostitution a été traité, au cours des audiences, par Maria F. Peluso, Suzanne de Rosa et Judith A. Dobbie. Cette dernière a d'ailleurs fait une vibrante sortie contre les hommes qui à son avis ont suffisamment donné leur opinion sur un sujet qui regarde en premier lieu les femmes.

Aujourd'hui, on pourra entendre des représentantes de plusieurs groupes de femmes, depuis longtemps impliqués dans la lutte.



Le directeur André De Luca a dénoncé la croissance de la sollicitation à Montréal. (téléphoto PC)



C'EST AUJOURD'HUI OU... JAMAIS

Un spécial IKEA pour une journée très spéciale...
Le mercredi 29 février

Vous avez une journée de plus à dépenser cette année.
Venez la dépenser profitablement chez IKEA.

Achetez une table LEXE et deux bancs pour seulement \$98.

Sapin solide, fini laqué clair, l'imbattable qualité IKEA.

Une journée seulement.



L'IMPOSSIBLE MAGASIN D'AMEUBLEMENT DE SUÈDE

Altitude 3, Plaza Alexis Nihon, 1500 Atwater, Montréal, P.Q. H3Z 1X5 Tél. (514) 931-IKEA
Heures: lun. à mer. 9h30 à 18h, jeu., ven. 9h30 à 21h, sam. 9h à 17h



Remettre l'amiante sur la bonne voie

La création de l'Institut de l'amiante, projetée par le gouvernement du Québec, ne vient pas trop tôt. Cette industrie québécoise connaît de grandes difficultés à cause d'une concurrence croissante dans d'autres pays et de son image ternie dans ses principaux marchés. L'industrie doit remonter la pente et espérons que l'Institut n'arrive pas trop tard.

Le marché mondial de l'amiante est déprimé depuis plusieurs années et l'arrivée de nouveaux producteurs comme le Brésil, la Grèce et le Zimbabwe, pourrait provoquer un effondrement des prix. On estime que le danger de surproduction pourrait durer encore quelques années et les mines du Québec sont clairement menacées. Selon le président de la Société nationale de l'amiante, M. Daniel Perlstein, une restructuration de l'industrie au Québec, alors que les prix mondiaux baissent, pourrait se solder par la fermeture définitive de certaines mines.

Un institut, financé par les gouvernements provincial et fédéral, et par l'industrie elle-même, devrait commencer par définir l'industrie québécoise par rapport à ses marchés et à sa concurrence. Il serait, en effet, étonnant que le Québec parvienne à être concurrentiel n'importe où dans le monde contre des rivaux qui ont une très grande flexibilité dans leurs coûts. Le marché américain, où le Québec exporte un tiers de sa production, semble en être un qu'il faille à tout prix conserver, ne serait-ce qu'à cause des exigences américaines, quant à la qualité et à la sécurité des produits à base d'amiante, qui influencent les réglementations dans d'autres pays.

C'est aux États-Unis qu'est né le mouvement contre les dangers de l'amiante. Le défi pour l'industrie québécoise de l'amiante est donc de mettre au point des produits et des procédés de transformation qui ne présentent plus aucun danger. L'institut devra à la fois développer de nouveaux moyens techniques qui permettent de fabriquer des produits classiques sans aucun danger et développer de nouveaux produits. Cette deuxième tâche rejoint ainsi un rêve caressé depuis longtemps au Québec: assurer une transformation plus poussée des fibres brutes au Québec pour créer plus d'emplois et pour mettre l'industrie partiellement à l'abri de la concurrence étrangère.

Ce travail de recherche est essentiel si l'institut veut donner une meilleure image à l'amiante. De nombreux pays ont imposé de sévères restrictions à l'endroit de l'amiante sans savoir exactement quel est le risque tolérable. (On prétend même que les États-Unis se montrent menaçants dans le dossier de l'amiante afin de diminuer la pression canadienne au sujet des pluies acides.) Quoi qu'il en soit, l'industrie québécoise de l'amiante ne sera jamais sur des assises aussi solides que si elle arrive à mettre au point des produits et des procédés qui ne présentent manifestement aucun risque.

Environ 4 000 emplois au Québec dépendent directement de l'industrie de l'amiante. Il n'est donc pas démesuré de créer un institut pour lui permettre de survivre à la crise actuelle et pour lui préparer un avenir plus prospère. L'amiante est une matière aux qualités uniques. Si l'effort pour en moderniser l'utilisation ne se fait pas au Québec, il se fera ailleurs et c'est à coup sûr que l'industrie disparaîtrait alors au Québec.

Frédéric WAGNIÈRE

Une solution au problème du taxi

Il est fort probable que le ministre des Transports, M. Michel Clair, a finalement trouvé la solution la plus raisonnable au problème du taxi à Montréal. En fait, M. Clair ne règlera pas le problème: il aidera les chauffeurs à le régler eux-mêmes. Et c'est la Ligue du taxi de Montréal qui doit prendre en mains les opérations de rachat de permis. Mais l'appui du ministre est essentiel: il garantit la «respectabilité» de la chose, il lui donne une dimension officielle, il rassure les prêteurs; et il couvre les frais encourus.

On peut se demander comment Montréal a pu en arriver là. Comment on a émis 5,260 permis de taxi à une ville dont la population n'était tout de même que d'un million. Comment on s'est laissé dominer par la situation au point que l'industrie s'est mise à s'engorger elle-même. Il est bien évident qu'un chauffeur ne peut s'assurer d'un revenu honorable quand sa voiture ne sert que 12 ou 13 minutes à l'heure.

Non seulement a-t-on émis une trop grande quantité de permis; mais on en est même arrivé à rendre ces permis invendables parce que trop chers. Qui peut se permettre de payer entre \$10,000 et \$15,000 un permis qui permet d'accéder à un travail qui ne rapporte que \$15,000 par année?

La solution consiste à rendre possible la vente et l'achat; mais aussi, que l'achat devienne profitable du fait de la «destruction» de 2,000 permis. Si le nombre de permis passe de 5,260 à 3,200, Montréal disposera encore d'un nombre de voitures-taxis bien suffisant. En fait, nous aurons une moyenne de taxis par habitant bien meilleure que celle de New York ou de Toronto. Cela devrait bien nous suffire.

Il reste deux problèmes, l'un appartenant au gouvernement, l'autre à la Ligue du taxi.

Le premier se trouve dans le travail de surveillance qu'il faudra exécuter pour s'assurer de la continuité dans le projet. Il ne faut pas oublier que l'opération «rachat de permis» doit s'étendre sur une période de sept ans; que dans une telle période de temps, on peut connaître bien des changements dans l'industrie comme dans les ministères, même dans les gouvernements. Le ministre Clair doit donc s'assurer que les instruments mis en place pourront résister à tous les changements de personnes ou de politiques. Si des failles permettent à des gens de bloquer une partie ou l'autre du projet, on risque fort de se retrouver dans une situation pire encore que celle qui a précédé.

Le second problème concerne l'industrie et ses membres: elle touche la qualité.

Il ne faudrait pas que la diminution du nombre de permis devienne un prétexte pour diminuer la qualité du service; le contraire devrait plutôt être vrai. Or, présentement, la qualité du service en taxi, à Montréal, laisse à désirer. Mauvaise connaissance de la langue ou de la ville, voiture malpropre, surtout à l'intérieur, costume et tenue des chauffeurs peu conformes à des attentes normales de la clientèle, etc. Bref, présentement, l'usager du taxi doit souvent espérer que son chauffeur le respectera; ce qui n'est pas toujours le cas. Si la Ligue ne sait pas imposer une connaissance améliorée du métier et un respect mieux manifesté du client, ses chauffeurs ne mériteront pas le salaire qu'ils désirent, avec raison, atteindre maintenant. Le taxi coûte cher; il faudrait bien qu'il vaille son prix.

Jean-Guy DUBUC



Droits réservés



Marcel Adam L'intervention d'Ottawa peut-elle être positive?

Que valent les interventions des Communes dans la crise linguistique du Manitoba? Sont-elles de nature à influencer positivement le cours des choses?

Vendredi dernier les Communes adoptaient à l'unanimité une résolution pressant le gouvernement du Manitoba «de persister dans ses efforts pour satisfaire aux obligations constitutionnelles de la province», et l'Assemblée législative «de considérer d'urgence la résolution et la législation pertinentes, de manière à assurer leur prompt adoption».

Quatre mois et demi plus tôt, les Communes avaient adopté unanimentement une première résolution par laquelle «la Chambre, au nom de tous les Canadiens, (appuyait) dans sa substance l'accord conclu par le Gouvernement du Canada et le Gouvernement du Manitoba, avec la Société franco-manitobaine, en vue de modifier la Loi de 1870 sur le Manitoba»; et elle invitait ces deux instances «à agir dans les meilleurs délais pour satisfaire à leurs obligations constitutionnelles et pour protéger efficacement les droits de la minorité francophone de cette province».

En principe, le fédéral a un mot à dire dans cette crise, ne serait-ce que parce que le Manitoba doit son existence à une loi du Parlement fédéral. C'est dire qu'Ottawa a moralement le devoir d'intervenir, dans les limites fixées par la constitution, lorsqu'un conflit attente au principe de la dualité linguistique inscrit dans la constitution du pays.

Mais en pratique toute démarche fédérale risque d'être perçue comme une ingérence dans les affaires intérieures d'une province, et de durcir en conséquences les positions. (A plus forte raison quand le gouvernement fédéral est soupçonné, par une partie au litige, d'avoir fomenté la crise.)

Les deux résolutions adoptées par les Communes n'ont donné lieu ni à un débat ni à un vote. Pour la bonne raison qu'il n'y avait pas d'opposition chez les parlementaires. En cela les Communes traduisent bien l'absence d'unanimité dans le pays sur la question de la reconnaissance de la dualité linguistique. Pourtant les deux résolutions ont été adoptées unanimentement — au dire des trois chefs de partis.

La résolution du 6 octobre prétendait parler «au nom de tous les Canadiens». Sans doute parce que les événements des derniers mois ont mis en évidence de tristes réalités, la résolution de vendredi dernier était moins prétentieuse.

Les Manitobains récalcitrants à qui s'adressent ces exhortations morales ne sont pas dupes: ils savent bien qu'ils ne sont pas seuls de leur espèce au Canada, que même les Communes en comptent plusieurs spécimens.

Ce genre de résolution ne vaut que par la qualité du débat qu'elle suscite en Chambre. Si les Communes avaient été unanimes, ou presque, sur la question manitobaine, un débat de haute tenue morale et d'une grande valeur pédagogique aurait pu précéder l'adop-

tion de ces résolutions, et exercer une influence positive au Manitoba et même au-delà. Les raisons qui ont empêché de tenir ce débat sont exactement celles qui empêchèrent la résolution du mois d'octobre et empêcheront celle de vendredi dernier d'atteindre le but recherché.

Ces résolutions pourraient même, au contraire, produire des retombées plus négatives que positives. Faute de débats qui auraient placé le problème manitobain dans ses perspectives nationales et historiques, l'adoption à la vapeur de ces résolutions faussement unanimes risquent plutôt d'être perçues comme des démarches non seulement déplacées mais suspectes.

Le chef du Parti conservateur du Manitoba n'a pas tardé à dire que le second appel d'Ottawa n'aura pas plus d'effet que le premier.

Selon M. Gary Filmon, la résolution fédérale contient des erreurs. Son parti, dit-il, n'est pas opposé au rétablissement des droits du français, ni à l'octroi de certains services gouvernementaux en français. Ainsi son parti donne-t-il son appui à l'article 23 de la loi constitutive du Manitoba, lequel donne un statut égal au français et à l'anglais à la Législature et devant les tribunaux.

Ce à quoi son parti s'oppose, c'est à l'extension des droits du français, c'est à l'amendement constitutionnel proposé par le gouvernement Pawley qui ferait du français une langue officielle au Manitoba.

M. Filmon avait tenu sensiblement le même discours, au début du mois, devant le représentant du Devoir.

M. Filmon parle d'erreurs. Qu'en est-il? La résolution de vendredi dernier presse le gouvernement et la Législature du Manitoba de «satisfaire à leurs obligations constitutionnelles». La résolution du 6 octobre utilisait le même argument. Pourtant M. Filmon affirme que son parti accepte les effets constitutionnels de l'article 23.

Ce qui fait problème, actuellement, au Manitoba, ce ne sont ni les droits constitutionnels, ni les services français existants, mais l'extension que vise à leur apporter l'entente conclue en mai 1983, entre les deux ordres de gouvernement et les Franco-Manitobains. Or, en donnant l'impression que les opposants à l'entente veulent se soustraire aux obligations constitutionnelles actuelles, n'est-ce pas déformer la réalité et risquer d'indisposer ceux qu'Ottawa voulait faire revenir à résipiscence?

Je dis que, dans une affaire baine qui refuse l'entente accordant plus de droits et de services à la minorité francophone ont raison. Je pense au contraire qu'ils devraient se montrer magnanimes et réparer un peu les torts infligés depuis un siècle aux Franco-Manitobains; à cet égard ils pourraient sans inconvénient sérieux se montrer généreux.

Je dis que dans une affaire aussi grave, il faut éviter de poser des gestes qui risquent, par leur ambiguïté, de nuire à la cause que l'on défend.

POINT DE VUE

Si le PQ cachait sa couleur

Quand M. René Lévesque a déclaré à un hebdomadaire parisien qu'il ne verrait probablement pas de Québec souverain, «en tout cas pas comme membre du gouvernement», mais qu'il continuerait à poursuivre l'objectif fondamental de son parti, et quand, plus

Willie CHEVALIER
(collaboration spéciale)

tard, il a nuancé ses propos, des militants l'auraient trouvé moins «démotivant», moins décourageant, s'il avait cité l'apoptegme de Guillaume d'Orange, dit le Taciturne (1533-1584): «Point n'est besoin d'espérer pour entreprendre ni de réussir pour persévérer.»

M. Lévesque ne changera pas. «Communicateur» aussi invétéré qu'il est fumeur, il a le grand défaut, pour un homme politique, de répondre spontanément, d'habitude, aux questions de la presse et de presque toujours dire, alors, ce

qu'il pense; et l'on a lieu de croire qu'il pense ce qu'il dit. Idéaliste, il est aussi fort réaliste. Il sait bien que si lui-même et ses partisans ne parlaient pas de souveraineté durant la campagne électorale, le Parti libéral, lui, en parlerait, — «and how!» Comme en 1976.

M. Bourassa, alors en butte à l'exploitation par le PQ de scandales imaginaires ou exagérés quand ils étaient réels, et de malaises sociaux que ce parti, c'est le moins qu'on puisse dire, ne s'était pas forcé d'atténuer, avait jugé bon de passer à une certaine offensive. Ses adversaires promettaient un bon gouvernement par comparaison avec le sien; il les interrogeait sans cesse sur leurs projets de société. De part et d'autre on se montrait habile.

Si donc, lors des prochaines élections provinciales, après le référendum de 1980, après une

crise économique aggravée par la guérilla entre Québec et Ottawa (le pouvoir central est d'ailleurs toujours à couteaux tirés avec une province ou plusieurs), si donc le PQ voulait cacher sa couleur, M. Bourassa aurait la partie belle.

Le PQ conserve des raisons d'être mais le Québec n'est pas à la veille d'accéder à la souveraineté, — qui serait bien relative, les pays ayant de plus en plus besoin les uns des autres; mais il se dirige continuellement vers une autonomie politique (l'économique pourrait suivre) plus grande. Il le doit en grande partie au PQ mais aussi — qu'on lise ou relise notre histoire politique — à Honoré Mercier, Lomer Gouin, Alexandre Taschereau, Maurice Duplessis, voire à M. Bourassa que des politiciens fédéraux et de nombreux électeurs anglophones ont délaissé en 1976 parce que, décidément, malgré sa double étiquette de libéral et de fédéraliste, sa fibre québé-

coise ou nationaliste était trop apparente.

Du point de vue d'un «péquist» placide (il en existe...), un retour de M. Bourassa au pouvoir ne serait pas nécessairement catastrophique pour le Québec ni pour l'idée de souveraineté. De même que Mme Thatcher et M. Reagan, malgré tous leurs efforts, ne peuvent renverser tout à fait la vapeur que l'on sait, de même que plusieurs «changements de société» en cours en France sont irréversibles pour le meilleur ou pour le pire, de même un nouveau gouvernement libéral à Québec serait obligé de préserver les acquis politiques et économiques de ses prédécesseurs et la prudence électorale lui conseillerait de les accroître.

Ou bien le nouvel et ancien premier ministre ferait la preuve de son «fédéralisme rentable» de naguère, ou bien il démontrerait que le fédéralisme ne peut l'être pour le Québec. Dans ce dernier cas, le PQ reviendrait en force avec des conséquences prévisibles; et avec d'autres.

Trop de promesses aux jeunes

Lettre ouverte à Mme Céline Hervieux-Payette, ministre d'État à la Jeunesse et députée de Montréal-Mercier à Ottawa.

Madame la Ministre,
La mise sur pied d'un ministère de la Jeunesse et votre nomination à sa tête ont fait la manchette depuis quelques semaines. Vous semblez confiante de pouvoir trouver des solutions aux problèmes du chômage chez les jeunes.

Ne croyez-vous pas qu'il serait temps de cesser de nous leurrer, de nous nourrir de bonnes intentions et de vœux pieux.

Vous savez fort bien que nous ne pouvons pas créer suffisamment d'emplois pour le quart de million de jeunes sans travail car, pour chaque emploi créé, la technologie nous en fait perdre deux. J'admets que la société fait face à un problème auquel elle n'a jamais eu à faire face, s'étant privé elle-même, de son meilleur moyen de régler les problèmes causés par une jeunesse trop nombreuse: la guerre.

Que ce soit par la guerre de cent ans, de sept ans, la première mon-

diale, la deuxième et toutes les autres décidées par les «vieux», ces guerres ont toujours permis d'éliminer ces jeunes qui risquaient de déloger les aînés du pouvoir. Aujourd'hui, nous étant mis dans une situation où une guerre nucléaire anéantirait non seulement les jeunes mais aussi «les vieux», nous essayons de faire croire aux jeunes que nous voulons vraiment leur faire une place dans notre société, nous gardant bien toutefois de faire des lois qui leur permettraient d'avoir accès au pouvoir et aux bienfaits d'une société d'abondance.

N'avons-nous pas récemment aboli la retraite obligatoire afin qu'un individu ou un groupe d'individus ne puisse(nt) attaquer en justice le Ministre responsable en se basant sur la Charte des droits. Cette même Charte dit bien que tous ont droit au travail mais vous conviendrez que nul ministre ne peut être tenu responsable du manque d'emplois. Les jeunes peuvent bien ruer dans les brancards, ils n'atteignent personne. Pour

les consoler d'être forcés à la marginalité, nous leur offrons des travaux communautaires, les Forces armées et Katimavik.

Ne croyez-vous pas, Madame la Ministre, que si nous étions honnêtes et voulions vraiment le bonheur de ces enfants que nous avons mis au monde, nous leur céderions la place qui leur revient étant donné que nous ne pouvons plus les faire tuer à la guerre; que nous avons inventé des moyens de les faire survivre à toutes les maladies infantiles et que nous leur avons conservé leurs parents bien au-delà du temps qu'ils leur sont nécessaires.

Vous dites vouloir rechercher des solutions au problème de chômage chez les jeunes, que diriez-vous:

- de la retraite dès l'âge de 50 ans pour ceux qui le désirent, avec pleine pension;
- de l'obligation pour tout travailleur de 50 ans ou plus de partager son emploi;
- de l'obligation pour tout repré-

sentant du pouvoir incluant les ministres (le premier et les autres), les députés, les juges, les hauts fonctionnaires de se retirer des affaires publiques à 50 ans;

- des travaux communautaires réservés aux personnes à la retraite.

En somme ce que je vous propose ce n'est pas de chercher du travail aux jeunes mais bien plutôt de chercher comment exclure du marché du travail ceux qui en ont déjà bénéficié pendant plus de 25 ou 30 ans.

Vous allez peut-être m'objecter que les jeunes ne pourront pas suffire à la tâche de payer les pensions de retraite à tous ces «vieux» à même leurs impôts. Je crois qu'ils feront comme nous qui, en ce moment, au Québec supportons près d'un million d'inactifs de toutes sortes; ils pesteront à chaque jour de paie et paieront. Le fardeau sur leurs épaules ne sera pas plus lourd que sur les nôtres.

N. PRONOVOST
Montréal



Lysiane Gagnon

Le Jour J n'est pas venu

■ A CTV, le bulletin de nouvelles se termine. Sur le ton le plus sérieux du monde, l'animateur annonce l'éditorial du rédacteur en chef Bruce Phillips... « qui parlera de l'événement de la semaine, soit la non-démission du premier ministre Trudeau ». C'était jeudi dernier, le lendemain du jour où, pour la nième fois de sa carrière, M. Trudeau a fait la nique aux journalistes qui avaient prévu — espéré serait plus juste — qu'il choisirait ce jour-là pour annoncer son retrait de la politique.

Ainsi une presse dépitée transformait-elle un non-événement en événement. Rien ne s'était passé, rien n'avait été annoncé, il n'y avait pas de « nouvelle »... mais, l'homme public faisant mentir la rumeur, c'est cela qui devenait l'événement.

La presse québécoise, faut-il dire, s'était moins vite emballée, mue par l'intime conviction que jamais, au grand jamais, le premier ministre ne ferait aux journalistes le plaisir de démissionner au moment où ils s'y attendent.

C'est surtout à Toronto, particulièrement dans les officines du prestigieux « Journal » de la CBC, que le grand branle-bas de combat s'était produit, en vue de ce mercredi désigné comme le Jour J par la rumeur journalistique... une rumeur qui n'était fondée que sur des spéculations où entraient probablement une forte dose de *whishful thinking*.

Tout cela bien sûr reposait sur la certitude que M. Trudeau aurait déjà en son for intérieur décidé de démissionner pour laisser la place à quelqu'un d'autre avant les prochaines élections.

Peu de gens osent spéculer sur l'hypothèse contraire. (Ce serait cependant, nous dit-on, celle de Brian Mulroney, qui confiait récemment à des interlocuteurs sa certitude que M. Trudeau n'a pas du tout l'intention d'abandonner les rênes. Le chef conservateur trouverait que son adversaire est plus en forme que jamais, et se serait demandé tout haut pour quelle raison M. Trudeau laisserait la place à d'autres, tant il est évident qu'aucun n'a sa stature. L'histoire ne dit pas ce qui motiverait cette conviction chez M. Mulroney: prendrait-il ses désirs pour la réalité, compte tenu de la menace que pourrait représenter dans plusieurs milieux du Canada anglais un Parti Libéral dirigé par un John Turner? Ou son pressentiment vient-il d'une intuitive empathie? Les deux hommes, après tout, non seulement se connaissent mais se côtoient plus intimement que bien d'autres puisqu'ils se font face plusieurs heures par semaine, s'observant et se jugeant mutuellement, dans l'incessant tournoi parlementaire qui les oppose.)

Quoi qu'il en soit, je ne partage pas la frustration de ceux de mes collègues que cette incertitude énerve et enrage. Je trouve au contraire que ce petit jeu de la devinette est l'une des rares choses amusantes sur une scène politique plutôt terne. Il ne se passe pas un mois sans que la rumeur d'un « départ » imminent ne recommence à circuler... Tout le monde s'excite et le Jour J passe sans rien d'autre qu'une remarque moqueuse. « Vous avez le bon mois mais pas la bonne année », lance l'imprévisible premier ministre à la troupe de journalistes qui l'attendait mercredi à la sortie du caucus... Il aurait dû dire: « Vous avez le bon jour mais pas la bonne semaine ». Cela aurait été plus désinvolte encore et cela aurait relancé la rumeur.

Il y en a qui se scandalisent de ce comportement. Pourquoi? Les premiers ministres sont élus pour des mandats qui peuvent aller jusqu'à cinq ans, et n'ont pas à annoncer leurs intentions à l'avance. L'incertitude est évidemment mauvaise pour le Parti Libéral, dont l'organisation va finir par chavirer sous l'avalanche des points d'interrogation, mais ce ne sera pas la première fois qu'un premier ministre fait passer sa propre conception du « bien du pays » avant les états d'âme de son parti et les ambitions de ceux qui rêvent à sa succession.

Ce qui rend le petit jeu de la devinette encore plus amusant, c'est que tout le monde sait que personne ne sait rien. Les députés libéraux, le personnel du cabinet du premier ministre, les ministres, les journalistes, tout le monde spéculait dans un beau méli-mélo en toute méconnaissance de cause, car M. Trudeau ne se confie à personne. Peut-être seulement une ou deux personnes savent-elles ce qu'il va faire, et si jamais c'était le cas, ces heureuses exceptions seraient discrètes comme des tombes. En plus on ne sait même pas qui pourraient être ces confidents, ce qui rend l'affaire encore plus ténébreuse et les paris encore plus amusants.

Mon pari à moi, que j'ai déjà eu l'extrême imprudence de faire en public, c'est-à-dire ici même, c'est que M. Trudeau va rester, et qu'il convoquera lui-même des élections à un moment où les sondages indiquent une légère remontée. Comme, avec le temps, l'échéance électorale se rapproche et que le moral de son parti se détériore de plus en plus, le jour n'est pas loin où aucun prétendant crédible ne voudra du leadership libéral, ce qui d'emblée écartera le plus « sérieux » d'entre eux (John Turner, que M. Trudeau n'aime pas de toute façon), et poussera ses troupes à le supplier de rester car parmi tous les prétendants mineurs, c'est encore Trudeau qui sera vu comme le meilleur à tous points de vue.

Il fera campagne sur des thèmes qui auront le double mérite de répondre à ses préoccupations personnelles et de constituer l'unique planche de salut électoral pour son parti: la paix, les programmes sociaux et les minorités. Le Parti Libéral est depuis longtemps le parti des minorités ethniques et linguistiques, et il va essayer d'aller chercher la plus importante des minorités — celle qui, en termes démographiques, est une majorité: les femmes... lesquelles, si l'on en croit certains sondages, seraient moins sympathiques à Brian Mulroney et aux Conservateurs, pour des raisons analogues à celles qui expliquent l'impopularité de Reagan chez les électrices américaines. La théorie du Gender Gap (ou les différences dans le vote en fonction du sexe) commence d'ailleurs à intéresser sérieusement l'entourage de M. Trudeau. Nous y reviendrons bientôt.

Loi C-3: inquiétudes du Québec

L'auteur a été conseiller de la Commission Castonguay-Nepveu concernant la réforme du régime de santé au Québec de même que sous-ministre des Affaires sociales de 1970 à 1978.

Le débat actuel sur le régime de santé au Québec me préoccupe au plus haut point. En tant qu'ancien sous-ministre aux Affaires sociales (1970-1978), j'ai été impliqué directement dans l'orientation de ce régime et dans les discussions avec le gouvernement fédéral pour son financement.

Y a-t-il lieu de constater le contenu du projet de loi C-3 qui est actuellement discuté en Chambre à Ottawa? Madame Monique Bégin, ministre de la Santé au fédéral, affirme dans une lettre rendue publique le 2 février 1984 que le Québec, et particulièrement le ministre Pierre-Marc Johnson s'inquiètent inutilement.

Qu'en est-il en réalité? Il importe d'abord de situer la position traditionnelle du Québec depuis plus de 20 ans dans ce domaine et d'examiner le projet de loi pour déterminer s'il modifie ou non la situation actuelle.

La Constitution canadienne reconnaît explicitement la compétence des provinces en matière de santé. Le gouvernement fédéral a utilisé son «pouvoir de dépenser»

pour mettre en place les régimes d'assurance-hospitalisation et d'assurance-maladie au cours des années 60, tout en reconnaissant et respectant la compétence des provinces dans ce domaine. Cette compétence comprend l'organisation des services de santé, leur planification ainsi que la prestation des services.

D'ailleurs, à partir de sa compétence constitutionnelle, le Québec a toujours réclamé un transfert de points d'impôt du gouvernement fédéral pour le financement du régime de santé. Ce fut la position de tous les premiers ministres depuis monsieur Jean Lesage. Par la suite, les Johnson, Bertrand, Bourassa et Lévesque ont eu les mêmes exigences.

Les accords fiscaux de 1977 (Bill C-37) ont constitué un progrès important en ce sens pour le Québec. Le gouvernement fédéral acceptait pour la première fois le principe d'un transfert en bloc qui ne soit pas limité aux services rendus. Cet accord a permis au Québec d'augmenter ses dépenses en santé pour les soins à domicile, les services préventifs... en fonction des besoins prioritaires identifiés au Québec.

La nouvelle loi canadienne risque de mettre en péril cette situation, même si elle vise d'abord

et avant tout à assurer l'accessibilité des services à tous les Canadiens et à empêcher la surfacturation et l'imposition de frais modérateurs. Elle veut éviter l'érosion progressive du régime de santé établi au Canada au cours des vingt dernières années.

Le Québec a su maintenir un régime accessible: la surfacturation n'y est pas permise et les frais modérateurs sont limités à l'hébergement des malades de soins prolongés en milieu hospitalier. Le régime québécois est reconnu pour son excellence et a contribué au cours des années 70 à améliorer la santé des Québécois selon les études récentes du Conseil des Affaires sociales du Québec.

Il importe donc, à mon avis, que la nouvelle loi canadienne se limite à corriger les lacunes existantes, sans modifier les règles fondamentales du régime actuel. Madame Bégin affirme que son projet de loi «n'est rien d'autre qu'une répétition presque toujours textuelle des lois en vigueur depuis 25 ans». Toutefois, une lecture attentive du projet de loi permet de constater que tel n'est pas le cas. Cette nouvelle loi canadienne sur la santé modifie profondément le partage des pouvoirs entre le gouvernement central et les provinces. En fait, les provinces se voient reconnaître uniquement un pouvoir de gestionnaires pour la prestation des services.

Par ailleurs, le projet de loi précise qu'il appartient au gouvernement fédéral:

- de rationaliser l'affectation des ressources du pays en matière de santé (article 3);
- de déterminer si la rémunération des médecins ou dentistes par la province est «raisonnable» (article 12c);

— de déterminer si le versement de montants aux hôpitaux est «convenable» (article 12d);

de décider, après consultation de son homologue chargé de la santé, que le régime de la province ne satisfait pas ou plus aux conditions visées, et de réduire sa contribution à cette province en tout ou en partie s'il le juge indiqué (articles 14 et 15).

Il s'agit là, à mon avis, de changements majeurs par rapport à la situation qui prévaut actuellement, et qui n'ont rien à voir avec la surfacturation ou les frais modérateurs. Si madame Bégin ne désire pas vraiment assumer au niveau fédéral la planification et la programmation des services de santé des provinces, il y aurait lieu de modifier les articles susmentionnés.

La constitution et la jurisprudence accordent aux provinces plus de pouvoir que celui d'être uniquement responsables de la prestation des services. Je considère qu'il importe que la «Loi canadienne sur la santé» atteigne ses objectifs quant à la surfacturation et aux frais modérateurs, mais qu'elle respecte la tradition canadienne en ce qui concerne le partage des pouvoirs et les responsabilités respectives des deux niveaux de gouvernement.

Le Canada et le Québec en particulier ont su mettre en place un système de santé qui est l'un des meilleurs au monde. Il serait regrettable qu'un projet de loi qui vise à protéger un tel système contribue à sa détérioration progressive en modifiant le rôle des partenaires et en centralisant le pouvoir de décision au niveau fédéral.

Jacques BRUNET, m.d.
Le Centre hospitalier de l'Université Laval
Québec

Un livre fort bien accueilli

Dans une lettre parue ici même le 23 février, M. Henri Tranquille (dont le seul nom évoque une longue tradition de librairie au Québec) faisait part d'une impression selon laquelle l'ouvrage de Cyrille Felteau (Histoire de La Presse, tome I) avait été «passé sous silence» dans les journaux et périodiques, sauf dans le journal LA PRESSE où seul Roger Duhamel lui a consacré un billet.

La vérité oblige à rectifier. D'abord dans La Presse: un long article illustré de Jacques Benoit a été publié dans l'édition du samedi 12 novembre; cet automne également, Marcel Adam a consacré

une chronique au livre de M. Felteau. Signalons en outre une critique favorable de Marie Laurier dans Le Devoir du 15 décembre, une note de lecture dans Le Soleil du 12 novembre; une longue et remarquable étude de Willie Chevalier dans le Bulletin de la Bibliothèque nationale du Québec (édition septembre-décembre); un article de Jacques Guay dans «Nuit Blanche» (février-mars); un article de Carol Gauthier dans «L'Artisan» de Repentigny. «L'Histoire de La Presse» est publiée aux Éditions de La Presse. Plus de 6000 exemplaires ont été vendus à ce jour.

NDLR

la presse
100 ans
RENSEIGNEMENTS 285-7272

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LEE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Enregistrement numéro 1400». Port de retour garanti.

ABONNEMENT	285-6911	ANNONCES CLASSÉES	
Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7h à 18h.		Commandes du lundi au vendredi 8h à 17h	285-7111
		Pour changer du lundi au vendredi 9h à 16h30	285-7205
RÉDACTION	285-7070		
PROMOTION	285-7100	GRANDES ANNONCES	
COMPTABILITÉ		Détailants	285-7202
Grandes annonces	285-6892	National, Télé-Presse	285-7306
Annonces classées	285-6901	Vacances, voyages	285-7265
		Carrières et professions, nominations	285-7320

DÉCOUVREZ LES GRANDES ÉCONOMIES CHEZ

Caplan-Duval

PERSONNE DANS L'EST DU CANADA NE VEND PLUS DE MARCHANDISES PARCE QUE PERSONNE NE VEND À MEILLEUR PRIX!

FIGURINES

- ROYAL DOULTON
- LLADO
- COALPORT
- MINTON
- HUMMEL
- ROYAL COPENHAGEN
- ISPANKY
- BESWICK
- TOBY JUGS

ÉCONOMISEZ 40% JUSQU'AU 3 MARS

PORCELAINE EN SPÉCIAL

BANDS

- GREY DAWN
- BLUES SKIES
- GREEN FIELDS
- SUNSET
- MIDNIGHT
- TERRA

WATERCOLORS

- HILLSIDE
- GERANIUM
- DAFFODIL
- TRILLIUM
- WESTERN ROSE
- HYDRANGEA
- POPPY

VALEUR DE \$440. ENSEMBLE DE 40 MORCEAUX POUR 8

PRIX CAPLAN-DUVAL \$21995

Caplan-Duval

6700, ch. Côte-des-Neiges (Plaza Côte-des-Neiges) 735-3633

Sans frais 1-800-361-6482

5800, boul. Cavendish (Mail Cavendish) 489-5761

LA PRESSE

100 ans d'actualités



Page publiée par LA PRESSE en 1912, pour marquer le 200^e anniversaire de la naissance du marquis Louis-Joseph de Montcalm, le 28 février 1712, à Candiac, France.

MISE EN VIGUEUR DE L'IMPÔT DE GUERRE SUR LE REVENU

NDLR — Le 28 février 1918, entrant en vigueur la nouvelle législation qui autorisait le gouvernement fédéral à percevoir un « impôt de guerre », impôt qui est évidemment resté en vigueur depuis. Le 18 février, LA PRESSE publiait l'article suivant afin d'informer ses lecteurs.

Ottawa — La loi de l'impôt de guerre sur le Revenu entrera bientôt en vigueur. C'est en effet le 28 du présent mois que « toute personne sujette à l'impôt en vertu de la présente loi, doit, sans aucun avis ou demande, livrer au ministre (des finances) un rapport de son revenu total durant l'année civile précédente. Un résumé aussi clair et aussi complet que possible de cette loi ne manquera donc pas d'intéresser le public pour les lecteurs de la « Presse ».

Remarquons tout d'abord que seules les personnes dont les revenus ou partie des revenus sont imposables, doivent en faire rapport au ministre des finances. La loi ne concerne pas les autres et ils n'ont pas à s'en occuper.

Quels sont donc les revenus imposables? Tous les revenus au-dessus de \$1500 retirés par des personnes non mariées ou par des veufs ou veuves sans enfant dépendant; et tous les revenus au-dessus de \$3000 retirés par toute autre personne ou par toute société par action ou par toute corporation de quelque nature qu'elle soit. Il est à remarquer que tous les revenus, sans aucune exception, sont exempts jusqu'à concurrence de \$1,500 ou de \$3,000 suivant le cas, ainsi qu'il est expliqué ci-dessus. Par exemple, une personne non mariée qui retirerait \$2,000 de revenu ne paierait l'impôt que sur \$500. De même encore, une personne mariée ou une société ayant un revenu de \$4,000 par exemple, ne paierait l'impôt que sur \$1,000.

Sont considérées revenus pour les fins de la loi et sujettes à l'impôt toutes les sommes retirées au cours de l'année et qui ne sont pas du capital. Par exemple, une personne qui aurait touché une police d'assurance au cours de l'année ne paiera pas l'impôt sur le capital de la police, mais sur le revenu que ce capital, placé à intérêt, lui aura rapporté. Sont donc sujets à l'impôt les salaires, gages, honoraires, dividendes, intérêts, loyers, rentes viagères, bénéfices de toute nature, etc.

L'impôt sur le revenu est divisé en deux catégories: l'impôt normal et les surtaxes. L'impôt normal est de 4%; il est payable par les personnes dont les revenus ne dépassent pas \$6,000 et par les sociétés ou corporations, quel que soit le chiffre de leur revenu au-dessus de \$3,000.

Les surtaxes sont payables par les personnes dont le revenu dépasse \$6,000, comme suit: 2%

sur le surplus de \$6,000 jusqu'à \$10,000; 5% sur le surplus de \$10,000 jusqu'à \$20,000; 8% sur le surplus de \$20,000 jusqu'à \$50,000; 15% sur le surplus de \$50,000 jusqu'à \$100,000 et 25% sur toute partie de revenu excédant \$100,000. Les sociétés et corporations de toute nature sont exemptées du paiement des surtaxes.

Sont entièrement soustraits à l'impôt, même normal, sur le revenu, les revenus du Gouverneur général, des consuls étrangers, sujets du pays qu'ils représentent et n'exerçant aucune autre fonction lucrative, des compagnies, commissions ou associations dont au moins 90% du capital appartiennent à une province ou une municipalité, des institutions religieuses, charitables, agricoles et d'enseignement; des Chambres de Commerce, des associations ouvrières, des clubs sociaux et d'amusements de toute nature dont les revenus ne procurent aucun bénéfice à quel- que membre ou actionnaire, des sociétés de bienfaisance et de secours mutuels; des sociétés de prêts agricoles, sujettes à l'approbation du ministre.

Les revenus provenant d'obligations ou de valeurs du Dominion spécifiquement exemptés d'impôt et des soldes des marins et des soldats ayant fait du service outre-mer sont aussi soustraits à l'opération de la loi.

Toute somme payée par un contribuable au cours de l'année 1917, sous l'empire de la loi spéciale des revenus de guerre, ou de la loi taxant les profits d'affaires pour la guerre, sera déduite de l'impôt sur le revenu que tel contribuable a à payer. Il en est de même pour les contributions au fonds patriotique, à la Croix-Rouge ou à autres fonds patriotiques et de guerre approuvés par le gouvernement.

Outre la déclaration personnelle que chaque contribuable sujet à l'impôt est obligé de faire de ses revenus, les patrons sont obligés de faire un rapport additionnel sur le compte de tous ceux de leurs employés dont le salaire est sujet à l'impôt, tandis que les corporations, sociétés par actions ou syndicats doivent également faire un rapport détaillé de tous les dividendes payés à chacun de leurs membres ou actionnaires.

Tous ces rapports doivent être entre les mains du ministre des Finances avant le 28 février. (...) Si le ministre soupçonne un contribuable d'avoir un revenu plus élevé que celui qu'il a déclaré, il peut fixer lui-même le chiffre du revenu que d'après ses renseignements ce contribuable reçoit. (...) Le gouvernement espère retirer de la taxe sur le revenu pas moins de \$15,000,000 ou \$20,000,000. Le nombre des personnes affectées par la loi n'est pas encore connu.

Sur le point de l'ACTUALITÉ



En ce jour, le 28 février 1957, LA PRESSE rendait hommage à René Lévesque, commentateur de radio et de télévision, qui venait de mériter le Prix de journalisme décerné par Société Saint-Jean-Baptiste.

Une récompense de \$3,000 est promise

Cette somme sera remise à ceux qui fourniront des renseignements permettant de retracer les coupables. — Attentat contre le Parlement ou contre M. Taschereau?

(Du correspondant de la « Presse »)

Québec, 28 — A onze heures ce matin (28 février 1929), M. Charles Lanctôt, assistant procureur général, a convoqué tous les journalistes dans le bureau du secrétaire du premier ministre et leur a fait la déclaration suivante:

« Nous promettons la somme de \$3,000 de récompense à celui ou à ceux qui nous fourniront les renseignements qui pourraient nous conduire à l'arrestation de celui ou de ceux qui ont placé, mardi soir, un bâton de dynamite, avec une mèche allumée, dans l'antichambre du bureau du premier ministre. » (...)

L'hon. M. Taschereau nous a déclaré:

« Comme l'attentat a été commis contre le Parlement, les députés ont le droit d'en être informés, car je suis convaincu que cet attentat n'était pas dirigé contre moi personnellement. L'auteur savait sûrement que je n'étais pas à mon bureau, en ce moment, puisqu'il a pu se procurer un clef avec laquelle il a ouvert le bureau de l'antichambre. »

« Dans quel but l'attentat a-t-il été commis? Naturellement, je l'ignore complètement. Est-ce

l'oeuvre d'un fou? Je l'ignore également. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'un bâton de dynamite a été placé dans l'antichambre de mon bureau, avec préméditation et avec l'intention de causer une explosion, puisque le bâton était allumé et qu'il devait éclater, quelques minutes après que je l'eus découvert. »

On se perd en conjectures sur la provenance de ce bâton de dynamite, (...) et la police, naturellement fort réticente, craint qu'on ne puisse jamais percer le mystère.

Les indices font complètement défaut. Aucune empreinte digitale n'a pu être découverte sur le bâton de dynamite.



La nouvelle aile de l'Hôtel du Gouvernement, où fut trouvé le bâton de dynamite allumé.

SIX MILLE LIVRES DE BOEUF POURRI

LE Dr R. Mayotte, inspecteur des aliments, assisté de MM. H. Masterman et A. Legault, inspecteurs des viandes, a fait ce matin (28 février 1908) la saisie de plus de 6,000 livres de boeuf pourri à la « Union Cold Storage », rue Colborne.

C'est le temps où les entrepôts frigorifiques emmagasinent les viandes destinées à la consommation du printemps et le bureau municipal de l'inspection des aliments fait faire une inspection de tous les entrepôts, saisissant tout ce que les inspecteurs trouvent de gâté. Les viandes expédiées du dehors dans la province passent devant les inspecteurs du gouvernement qui les estampillent. A leur arrivée à Montréal, elles sont de nouveau inspectées par les employés de la Ville.

Le boeuf saisi ce matin ne porte pas l'estampille du gouvernement; cependant, le Dr Mayotte est convaincu que les inspecteurs provinciaux ont dû le voir, et il se demande comment il se fait qu'ils aient si peu examiné cet envoi, qu'ils ne se soient pas aperçus de l'état dans lequel il se trouve.

DE LA POURRITURE
Un reporter de la « Presse » assistait, ce matin, à la saisie. Il

y avait quatre-vingt-huit quartiers de boeuf, quarante-quatre de devant, et autant de derrière. A voir ces pièces, on n'aurait jamais dit que c'était là de la viande. Ca bien la forme de quartiers de boeuf, mais on aurait dit des mannequins de carton peints de couleurs diverses. Racornis par le froid, salis, ils étaient ou noirs, ou verts, ou violets, ou verdâtres, mais rien ne ressemblait au rouge vif des muscles ou au jaune rosé des aponeuroses et des tendons sains.

On en a chargé deux des grandes voitures que M. O. H. Lesage emploie pour le transport des animaux morts et le tout a été envoyé à l'incinérateur de M. Lesage où on l'a brûlé. (...)

DES EXPLICATIONS

M. W.D. Aird, gérant de l'« Union Cold Storage », regrette ce qui arrive, mais il ne croit pas que sa compagnie soit à blâmer. Il est dans tous les cas décidé à faciliter par tous les moyens possibles la tâche des inspecteurs de la ville.

« Notre bonne foi a été surprise, dit-il, nous n'avons pas vu à l'arrivée que cette viande fut gâtée et nous n'avions aucune raison de croire alors qu'elle l'était. »

L'ACCORD SUR LE RADIO

Ottawa, 28 — L'accord entre le Canada et les États-Unis au sujet de la répartition des longueurs d'ondes pour le radio dans la bande continentale a été publié aujourd'hui (28 février 1929); et ceux qui, à Ottawa, ont étudié la question se disent satisfaits des résultats obtenus. Il y a 704 longueurs d'ondes dans cette bande. De ce nombre, 411 sont attribuées aux services spéciaux, et les services particuliers tant Canadiens qu'Américains ont le droit de s'en servir. Des 293 qui restent, les États-Unis en prennent 146, le Canada et Terre-Neuve 103, Cuba 20 et les autres nations du continent, 24.

LONGUEURS COMMUNES

Les longueurs communes pour les services sont distribuées de la façon suivante: services mobiles maritimes exclusivement (du navire au rivage), 47; services mobiles aériens exclusivement (des appareils volants à la terre), 33; services communs à l'aviation et à la navigation (du navire au rivage et d'un avion au sol), 81; services mobiles (navires, avions, trains et autres postes non immobilisés), 29; amateurs (travail expérimental et communications d'amateurs), 134; émissions visuelles (télévision et transmission de photos), 84; expérimentation (longueurs spéciales pour les travaux d'expérimentation), 3. (...)

NOUVELLE LIGUE DE BASEBALL

LA Ligue de l'Est Canadienne a succédé hier (28 février 1904) à la défunte Ligue Provinciale, organisée il y a cinq ou six ans. La composition exacte ne sera pas connue avant le 20 mars prochain, mais il y a toujours apparence que six ou sept clubs, au moins, en feront partie. L'assemblée à laquelle ont été jetées les bases de la Ligue de l'Est Canadienne, a eu lieu hier après-midi, à l'hôtel St. James. Les délégués des différents clubs étaient les suivants: Mascotte — Ménard,

Poirier et Innes. National — Kennedy et Brière. Farnham — Joe Page et Tompkins. All-Montreal — Allan et Sweeney. M. Tip O'Neill était également présent. À l'ouverture de l'assemblée, M. D.W. Allan fut nommé président pro-tem. On décida alors que la nouvelle ligue serait dirigée par un président, un vice-président, un secrétaire et un trésorier. On fit ensuite l'élection des officiers. Tip O'Neill, invité spécial, fut à l'unanimité, élu président.

BABILLARD

Au secours!

Il y a plus de deux semaines déjà, on vous invitait, par le biais de cette chronique, à proposer une liste des dix inventions qui ont le plus marqué votre vie. Et on signalait par la même occasion, qu'en plus d'obtenir l'opportunité de participer activement au choix des dix inventions privilégiées dans le cahier thématique « Cent ans d'inventions » qui sera publié le 12 avril, vous couriez la chance de gagner un souvenir du centenaire de LA PRESSE.

Hélas, cet appel n'a guère été entendu, et le nombre de listes obtenues n'est pas encore assez significatif. Dans cette optique, il a donc été décidé de prolonger la période d'inscription jusqu'au 10 mars inclusivement.

Il ne s'agit pas de vous triturer les méninges et d'essayer de vous souvenir du nom de l'appareil ultra-perfectionné utilisé par les astronautes lors d'une opération très délicate dans une mission spatiale. Il vous suffira

plutôt de regarder autour de vous et de noter les appareils, articles et commodités qui contribuent le plus à vous faciliter la tâche au cours d'une journée. La liste sera rapidement remplie, et il vous suffira ensuite de nous la faire parvenir à l'adresse suivante: Guy Pinard, LA PRESSE, rédaction, 7, rue Saint-Jacques, Montréal, Québec H2Y 1K9.

Merci à l'avance de votre collaboration.

ACTIVITÉS

Salon nautique
Place Bonaventure — Les amateurs de nautisme pourront retrouver au kiosque de LA PRESSE les plus belles pages consacrées au nautisme depuis 1884, ainsi qu'une série de photos illustrant la fabrication de LA PRESSE. Jusqu'au 4 mars inclusivement.

C'EST ARRIVÉ UN 28 FÉVRIER

1974 — Reprise des relations diplomatiques entre les États-Unis et l'Égypte, rompues lors de la Guerre des six jours, en 1967. — Pour la première fois depuis 1929, la Grande-Bretagne se retrouve avec un gouvernement minoritaire. — Le Jour, quotidien québécois d'obédience indépendantiste, publie son premier numéro.

1973 — Martin Hartwell avoue avoir mangé de la chair humaine pour survivre, après l'écrasement de son avion dans l'Arctique, en novembre 1972.

1970 — Le président et madame Pompidou, en visite aux États-Unis, sont pris à parti par des manifestants pro-israéliens, à Chicago.

1960 — Fin des Jeux olympiques d'hiver de Squaw Valley. L'URSS mérite le titre non officiel, devant la Suède et les États-Unis, mais ces derniers causent la surprise des Jeux en méritant la médaille d'or au hockey.

1956 — Deux tamponnements de trains entraînent la mort de 13 personnes près de Boston.

1955 — Un bombardier B-47 s'écrase sur un quartier résidentiel, en Louisiane et cause la mort de cinq personnes.

1953 — Sous la foi d'une rumeur voulant que le premier ministre Mossadegh chasse le shah d'Iran, la population se révolte contre Mossadegh.

1952 — M. Vincent Massey, premier Canadien à occuper le poste de gouverneur général du Canada, prête serment.

1940 — Démonstration de télévision à Montréal par la société RCA Victor.

1925 — Le président Friedrich Ebert, d'Allemagne, meurt quatre jours après avoir subi une appendicectomie.

1921 — Six partisans du mouvement nationaliste irlandais Sinn Féin sont passés par les armes.

APRÈS LA NOYADE DE SON ÉPOUSE

Un Montréalais poursuit la Société d'habitation

■ Un Montréalais poursuit la Société municipale d'habitation de Montréal, à la suite de la noyade de son épouse dans un immeuble qu'administre la Société au 425 Sherbrooke est.

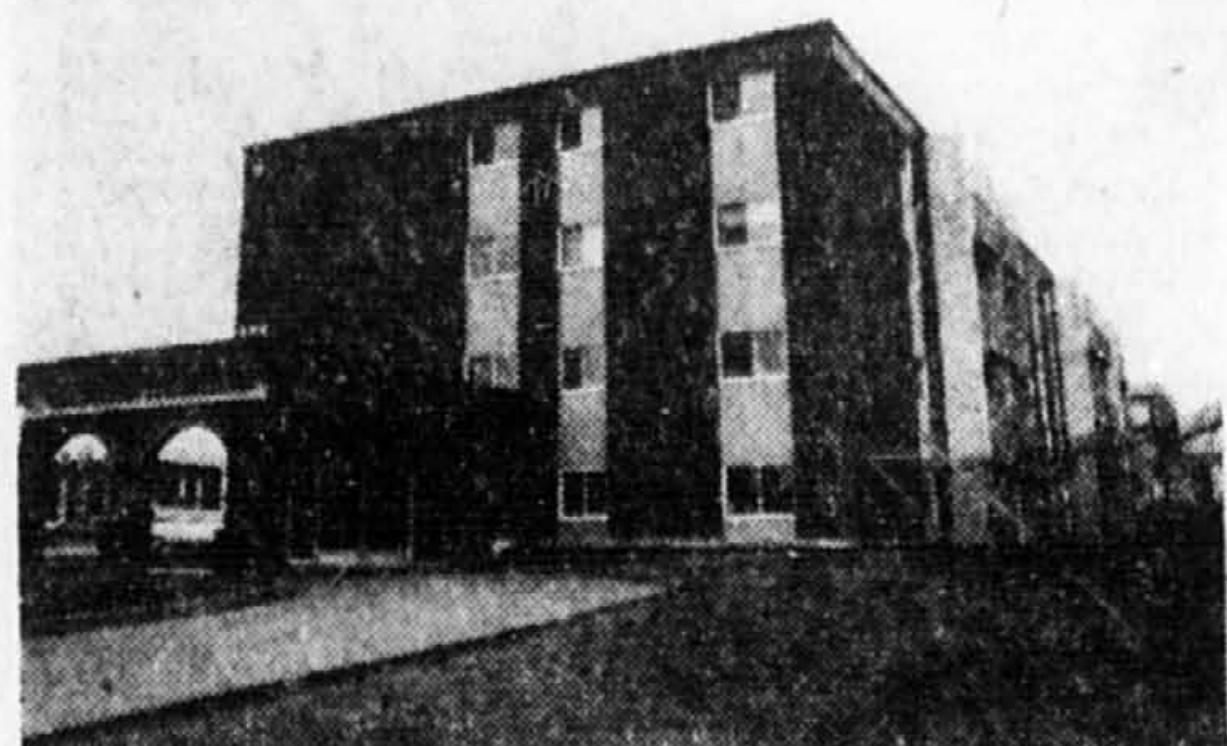
Jean-Paul Lapointe, ainsi que ses quatre fils et filles, réclament \$96 000 de la SMHM en lui imputant la responsabilité de l'accident survenu le 2 septembre 83 à l'édifice Le Rigaud, un ancien établissement hôtelier transformé en immeuble à logements desti-

nés aux retraités. Invitée chez des amis, Anita Vinette-Lapointe s'était noyée dans la piscine située au sommet de l'édifice.

La famille Lapointe souligne le fait qu'aucun gardien ou sauveur n'est affecté à la surveillance de l'endroit, que le fond de la piscine est abrupt et glissant, et que rien ne sépare la partie profonde de la partie peu profonde, selon l'action inscrite hier en Cour supérieure.

ABRI FISCAL

IMMEUBLE CLASSE 31



IMPORTANT

Pourquoi ne pas profiter immédiatement de ce placement de premier choix quand vous avez droit à une **RÉDUCTION IMMÉDIATE SUR VOTRE SALAIRE?** Aucun comptant n'est nécessaire. **FINANCEMENT À 100% PAR LA BANQUE.**

GROUPE DE PLACEMENT

Vous faites partie d'un groupe de placement qui se porte acquéreur d'un complexe immobilier RENTABLE. La gestion de ce complexe est confiée à des professionnels dans le domaine.

NOUVEAU DOSSIER

38 grands logements. Les revenus sont garantis pour les trois premières années. N'attendez pas à la fin de l'année. Investissez immédiatement et profitez d'une réduction d'impôt importante pouvant varier entre 3655\$ et 4903\$ en 1984.

GUY PARÉ & ASSOCIÉS INC.

Nous sommes dans l'immobilier depuis plus de 11 ans et nous nous spécialisons dans la FISCALITÉ IMMOBILIÈRE depuis près de 4 ans. Nos nombreux clients satisfaits sont notre fierté. Nous travaillons de pair avec l'une des plus importantes banques au Canada.

AGISSEZ IMMÉDIATEMENT



GUY PARÉ (418) 681-7757
(514) 848-9175
& ASSOCIÉS INC. Fiscalité et Courtage Immobilier

Siège Social: 2210 de Lino, Sillery, Q.C. G1T 1L6

*ces montants peuvent varier selon votre investissement et vos déductions actuelles.



Une eau propre est belle à voir, bonne à boire et essentielle à la santé.

Assainir l'eau, c'est améliorer notre qualité de vie.

Le Programme d'assainissement des eaux, mis sur pied par le gouvernement du Québec, permettra de retrouver l'usage de nos lacs et de nos rivières. Grâce au plan de relance, il connaît un nouvel élan.

Des primes à la dépollution

■ Les municipalités (à l'exception des communautés urbaines) qui réaliseront des travaux d'épuration avant avril 1986 verront leur facture réduite grâce à une participation du gouvernement pouvant atteindre 90 pour cent des coûts d'investissements.

■ Les municipalités bénéficieront de réductions des tarifs d'électricité pour l'exploitation des installations de dépollution: elles pourront ainsi économiser jusqu'à 55 pour cent des coûts d'énergie.

Un outil économique

Toutes les régions du Québec peuvent profiter des retombées du Programme d'assainissement des eaux.

■ Plus de 6 milliards \$ d'investissements prévus, dont 4,7 milliards \$ pour l'assainissement urbain.

■ 1,25 milliard \$ déjà dépensé dans les municipalités et les industries.

■ Des dizaines de milliers d'emplois dans les secteurs clés de l'économie: génie-conseil, industrie manufacturière, construction.

L'eau, c'est notre richesse. Il faut la protéger. Il faut y voir maintenant pour continuer d'en boire.

Avec l'assainissement des eaux, on s'emploie à la relance.

Ministère de l'Environnement

Québec

VENEZ AU SHERATON
VOUS OFFRIREZ LE WEEK-END
OU LES VACANCES DE
VOTRE VIE.



SHERATON VOUS OFFRE TOUT. L'ENDROIT...
LE FORFAIT... LE PRIX!

Loin ou près de chez vous, chaque ville possède «son» Sheraton, en ville, à la campagne, dans les stations de vacances ou sur la route. Où que vous alliez, des Bahamas à l'Alaska, un Sheraton vous attend pour vous offrir un «Week-end au paradis» (Time of your Life), aux prix les plus étudiés, le vendredi et le samedi. Venez pour une ou deux nuits ou encore durant certaines périodes de fêtes. Sheraton vous offre un tarif intéressant chaque soir de la semaine. Aucune durée minimum de séjour, et vous recevez toujours un cadeau gratuit. Les dates durant lesquelles cette offre est en vigueur varient entre les hôtels participants. Renseignez-vous. Et souvenez-vous que pour les fins de semaine et les vacances, les enfants âgés de moins de 17 ans séjournent gratuitement dans la même chambre que les adultes, avec utilisation de la literie en place. Réservez sans plus tarder, les disponibilités sont limitées. Ces tarifs ne s'appliquent pas pour les groupes ni les congrès. Consultez votre agent de voyages ou appelez Sheraton sans frais. Demandez le «Forfait de votre vie» pour les fins de semaine ou les vacances.

800-268-9393
De l'ouest canadien 800-268-9330
De Toronto 869-1414



Sheraton
Hotels, Inns & Resorts Worldwide
La chaîne hôtelière **ITT**

Vous pouvez payer le «Forfait de votre vie» incluant votre voiture Avis avec votre carte American Express... ne partez pas sans elle!



Avis offre 20% de réduction sur tous les modèles de voitures aux participants du «Forfait de votre vie», en plus du 4e jour gratuit pour toute location de 3 jours, à l'exception des fins de semaine de fête. Consultez votre agent de voyages ou appelez Avis, sans frais 1-800-268-2310. De la Colombie-Britannique, 112-800-268-2310. De Toronto, 622-0770.

NOS COMIQUES



Serge Thériault, dit Ding, ou l'oncle qui fait du cabaret depuis 30 ans...

DING ET DONG
Les deux vestons
peau de vache
ont élargi
leurs horizons

—3—

■ Miteux, affreux, calamiteux, d'une bêtise profonde comme l'Atlantique, tels sont messieurs Ding et Dong... les maîtres des cérémonies les plus drôles de l'histoire du spectacle québécois.

« La chose la plus moche, la plus débile, la plus conne qu'il m'ait été donné de voir en

JACQUES
BENOIT

soixante ans. Pas une once d'esprit, une insupportable vacuité pour mongols », grondait pour sa part, outre, un téléspectateur après leur première apparition aux Lundis des Ha! ha! en novembre dernier, dans une lettre parue dans LA PRESSE.

Tordus de rire, les admirateurs des deux affreux qu'incarnent Claude Meunier et Serge Thériault, seraient prêts de leur côté à se faire trancher en rondelles plutôt que de manquer un de leurs spectacles ou une de leurs trop rares apparitions à la télévision.

On connaît la formule, mise au point par Meunier et Thériault eux-mêmes: vêtus de chic vestons en peau de vache, « épais rare », Ding et Dong jouent à la fois les comiques et les maîtres des cérémonies de clubs, les lundis soirs, depuis février 83, au club Soda, à Montréal.

Ils s'y donnent chaque fois en spectacle eux-mêmes, mais y présentent aussi effectivement, à titre de MC, des numéros d'autres comiques. En octobre dernier, Radio-Canada entretenait de tirer de ces spectacles six émissions, qui sont diffusées le dernier mercredi de chaque mois, à 23 h 15. Fin janvier, hélas! les spectacles ont pris fin, et ne restent à venir que deux émissions, en février et en mars.

« À un moment, dit Claude Meunier, Serge et moi on a situé Ding et Dong dans la vie, on s'est raconté leur histoire. Ding et Dong, c'est un peu comme l'oncle et le neveu. Ding, l'oncle, qui fait du cabaret depuis 30 ans, puis qui finalement est allé chercher comme partenaire son neveu dans un rang.

« Mon personnage, Dong, est plus jeune, il est plein de fraîcheur, il est sûr que ses jokes sont très bonnes, il essaie très fort de les vendre. L'autre, Ding, c'est le vieux moteur qui ronronne, c'est la vieille Buick. C'est un moteur qui marche au gin. » Serge Thériault: « Pour

lui, une joke sur trois qui marcherait, ça serait assez. L'autre voudrait que toutes les jokes marchent. »

« Plus haut que le trou... »

Les deux personnages, « des ratés de clubs », sont nés d'un sketch du trio Paul et Paul qu'ils ont formé, de 1976 à 81, avec Jacques Grisé avec qui Meunier avait usé ses fonds de culottes sur les bancs du collège Grasset. Intitulé « L'Une attend pas l'autre », le sketch mettait en scène « deux MC qui essayaient de raconter des jokes archi-connues et qui les racontaient tout de travers, des vieilles jokes plates que les deux MC aimaient beaucoup », rappellent-ils.

Mais... comme la grenouille de la fable, les deux vestons peau de vache ont pris du volume et élargi leurs horizons. « Au début, dit Claude Meunier, ils faisaient juste des jokes de club. Mais après deux lundis, on s'est dit qu'il fallait les faire parler d'autre chose. Maintenant, ils parlent de tout. »

On les a ainsi vus au cours de l'année en personnages de téléromans, en critiques de cinéma et d'arts plastiques, en conseillers sur les mesures à prendre en cas d'attaque nucléaire (« Vingt minutes après les sirènes, prenez un repas. Rapide et léger », conseillait Ding de son débit haché), etc.

Le tout, toujours, sur le mode absurde.

L'absurde, qu'ils aiment comme les enfants aiment le bonbon, ce qui ne les empêche pas d'aller au delà et de l'utiliser comme instrument de critique des mœurs.

« L'absurde, c'est de prendre le contenant et de le revirer à l'envers. On parle de cinéma, de critique de cinéma, on prend le même ton que la critique... mais le contenu est complètement fou, dit Meunier. Souvent, ça peut devenir une critique de la critique. Ce qu'on fait, c'est qu'on pète plus haut que le trou, et c'est ce qui fait rire. On rit de la bêtise humaine. »

La libération

Et pêter plus haut que le trou est non seulement comique, disent-ils, mais... libérateur. Ainsi, fait observer Thériault, quand Ding et Dong jouèrent les critiques artistiques et se permirent de rire du peintre Miro, ils sentirent dans la salle comme un profond soulagement: des gens qui avaient toujours voulu rire d'une certaine peinture moderne, sans jamais oser, pouvaient enfin le faire de bon cœur!

Autre ingrédient de leur comique, les deux sont bourrés de tics. Dong, le plus jeune, est hypernervé, il sautille, tressaille. Toujours entre deux gins, le



... et qui est allé chercher, dans un rang, son partenaire Dong, ou Claude Meunier.

photos Michel Graval, LA PRESSE

regard lourd, Ding donne l'impression qu'il va vous roter à la figure le plus simplement du monde. Rien de vraiment gratuit là-dedans.

« Les tics sont le reflet de nos personnalités profondes, explique Meunier. J'ai une espèce d'angoisse nerveuse dans la vie. Le stress que j'ai sort par mon personnage. Serge est quelqu'un de plus calme. » Thériault: « Mon personnage est plus lymphatique. Pas pressé. Il peut arriver n'importe quoi, ça ne le dérange pas. »

Meunier et Thériault, qui écrivent leurs textes eux-mêmes, ont plus écrit au cours de la dernière année pour leurs personnages de Ding et Dong, qu'en sept ans pour Paul et Paul. C'est beaucoup, « mais c'est épuisant ce qu'on a appris, dit Meunier. On a raffiné notre affaire du point de vue de l'humour. — On a appris à travailler sous pression, poursuit Thériault. — On travaillait sept jours pour semaine, et on a appris à se revirer de bord vite, à perfectionner le matériel d'un lundi à l'autre, reprend Meunier. Et on a appris du public: on sait mieux, intuitivement, ce qui marche. »

Leur façon d'écrire

Pour l'écriture, ils se complètent, racontent-ils. « Claude est plus absurde que moi, explique Thériault dans un raccourci qui fait image. Moi, je suis plus proche de la réalité. J'écris réaliste, et lui flyeles affaires. »

Meunier: « Serge amène les personnages, la progression d'un sketch, il va tenir plus compte que moi de la logique. Moi, je vais plus écrire le dialogue. Moi, j'aime bien ça, écrire, et lui aime bien ça, jouer. »

(Meunier, comme on sait, est aussi auteur de pièces et en a écrit plusieurs avec Louis Saia, en plus d'avoir été un des auteurs de Broue. Thériault, de son côté, comme on a pu le voir par exemple au cinéma dans Gina, de Denys Arcand, joue parfaitement juste, sans avoir jamais étudié l'art dramatique.)

Premier test de l'efficacité ou du manque d'efficacité des textes... leurs propres réactions. « Il faut rire nous-mêmes, et beaucoup, sans ça la joke n'est pas bonne, disent-ils. C'est un des avantages de travailler à deux: on vérifie auprès de l'autre. — En trouvant la joke, en écrivant, on rit, précise Thériault. Mais il y a le sablage, le polissage, et on rit plus tellement. Puis en jouant le sketch devant le public, on retrouve le rire. »

Le public

Test suprême, l'accueil du public. Un public non plus seulement constitué de jeunes, comme du temps de Paul et Paul, notent-ils, mais aussi, maintenant, de gens plus âgés. « On a eu d'heureuses surprises pendant l'année: le public est prêt à prendre le plus absurde de l'absurde. Même les numéros qu'on considérait comme les plus flyés sont ceux qui marchaient le mieux », dit Meunier.

Pour l'instant, donc, Ding et Dong sont au placard, quoique Claude Meunier et Serge Thériault aient pour eux des projets: par exemple, une tournée en mars et avril, plus, disent-ils, un spectacle à l'automne, dans lequel figureraient toutefois d'autres personnages aux côtés de D et D.

DEMAIN: Yvon Deschamps

Deux Montréalais
de naissance

■ Claude Meunier et Serge Thériault sont, chose assez rare, tous deux Montréalais de naissance.

32 ans, originaire d'Outremont et élevé à Laval, Meunier a fait sa licence en droit mais sans jamais passer les examens du Barreau. Son premier pas dans le monde du comique: un spectacle écrit avec Jacques Grisé en 1973, les Vingt-quatre heures de la rue Sainte-Catherine, mais jamais joué, « il y avait trop de chicane ».

C'est néanmoins de là qu'est sorti le groupe Harmonium dont deux musiciens ont fait connaissance à cette occasion; de là aussi que Meunier et Saia devaient tirer la pièce Les Voisins, écrite beaucoup plus tard.

Collégien, Meunier écrivait et faisait déjà dans l'absurde. « J'étais toujours très marginal, je me réfugiais dans l'écriture. J'avais écrit une pièce. Des histoires pas lisibles et pas jouables. Aucun bon sens. Au lieu de se dire bonjour, les gens se faisaient des prises de têtes. Ils parlaient de toaster et ils se mettaient à brailler. C'était une écriture de révolte, aussi un re-

jet des adultes et des conventions. »

Au même âge, Serge Thériault, 35 ans aujourd'hui, né et élevé dans le Plateau, au coin des rues Parthenais et Mont-Royal, assistait des coulisses aux spectacles donnés au Théâtre National, rue Sainte-Catherine est.

« Mon oncle, Paul Thériault, y jouait. C'était le straight man de Claude Blanchard. Je restais dans les coulisses et à 12, 13 ans, j'ai vu tout le monde: Manda, la Poune, Blanchard, Guimond, les Jérôlas. Je comprenais pas tout mais je trouvais ça drôle. »

Un an de sociologie et deux de sexologie à l'Uqam — « Je savais pas quoi faire » — puis il se met à participer l'été, fin des années 60, aux tournées du groupe la Quenouille Bleue qui présentait des « sketches flyés » et où se retrouvaient des gens comme Michel Rivard, Jean-Pierre Plante, Pierre Huet, maintenant de Croc. Il devient scripteur de l'émission de télé la Fricassée pour enfants, au milieu des années 70, décroche un petit rôle dans Quelle Famille! Il est lancé.

LE PROJET GARANTISSANT LES DROITS DU FRANÇAIS AU MANITOBA MEURT AU FEUILLETON

Trudeau: Ottawa ne peut rien adopter de contraignant

■ (D'après PC) — Réagissant à la mort, au feuilleton, des deux projets de loi sur les droits du français au Manitoba, le premier ministre Pierre Trudeau a affirmé hier que « le Parlement fédéral ne peut rien adopter de contraignant et que toute résolution constitutionnelle adoptée à Ottawa devra aussi être adoptée par la législature manitobaine » en vertu d'une formule d'amenagement à la constitution qui m'a été imposée. »

Par ailleurs, le premier ministre Trudeau estime qu'il est trop tôt pour envisager quelque action que ce soit de la part du gouvernement fédéral sur la question de la reconnaissance des droits des Franco-Manitobains.

Le premier ministre commentait ainsi l'annonce de la prorogation de la session de la législature du Manitoba qui a entraîné, hier, l'abandon des deux projets de loi sur les droits constitutionnels des 30 000 Franco-Manitobains.

La clôture de la session survient trois jours à peine après la résolution d'Ottawa, appuyée par les trois partis politiques, demandant au gouvernement manitobain de garantir les droits du français dans cette province.

Le premier ministre Trudeau avait dit à ce moment-là que les adversaires de cette mesure rédigeaient « une formule assurée de séparatisme ».

Du temps

« La résolution a été adoptée (par les Communautés) seulement

vendredi et il faut donner un peu de temps aux gens du Manitoba pour réfléchir aux discours faits par les trois partis et qui les appelaient à songer aux conséquences nationales de leur action », a affirmé le premier ministre.

Mais M. Trudeau ne croit pas que la reconnaissance des droits constitutionnels des francophones du Manitoba soit maintenant « morte ». « Vous êtes toujours trop pessimistes », a-t-il lancé aux journalistes qui lui suggéraient que c'était le cas.

Le premier ministre ne pense pas qu'il soit possible pour le gouvernement fédéral d'agir maintenant, les Communautés étant en congé pour la semaine.

Pour sa part, par l'intermédiaire d'un porte-parole, le chef du Parti progressiste-conservateur, M. Brian Mulroney (qui est présentement en vacances en Floride) a répété, hier, qu'il ne tolérera pas de dissidence parmi ses députés sur la question du français au Manitoba.

M. Mulroney faisait ainsi allusion aux cinq députés de son parti qui étaient absents des Communautés lors du vote de vendredi dernier portant sur la question du français au Manitoba. L'un de ces députés, M. Jack Murta, a déclaré à cet égard que « la plupart d'entre nous — et c'est ce que je crois aussi — estiment que cette résolution ne nous fera aucun bien. »

Le leader conservateur a même ajouté que les aspirants au titre de député devront eux aussi

partager ses vues sur le sujet. On croit donc qu'en plus de MM. Murta, Clark et Mayer, M. Mulroney visait également M. Bud Sherman par sa remarque d'hier. M. Sherman, qui est député conservateur à l'Assemblée législative du Manitoba, voudrait être choisi candidat fédéral dans la circonscription de Winnipeg Fort Garry.

Des blâmes

Par ailleurs, si M. Trudeau a refusé de blâmer le premier ministre manitobain Howard Pawley pour avoir prorogé la session, affirmant que celui-ci était le plus apte à juger de ce qu'il convenait de faire, M. Pawley lui-même a dit que les conservateurs allaient devoir porter la responsabilité de voir cette affaire se régler à l'extérieur du Manitoba.

Car, a poursuivi le premier ministre, la question va sûrement être soumise, maintenant, à la Cour suprême du Canada.

On a demandé à M. Pawley s'il considérait avoir perdu la bataille aux mains des conservateurs. « Vous ne perdez pas si vos adversaires, au cours d'un match de hockey, se sauvent au vestiaire », a-t-il répondu.

Chose certaine, a ajouté M. Pawley, des mesures vont être prises à l'occasion de la prochaine session pour éviter la répétition des méthodes auxquelles ont eu recours les conservateurs.

« La piraterie parlementaire doit prendre fin au Manitoba une

fois pour toutes », a lancé le premier ministre.

Déception

Après l'échec du gouvernement manitobain, il est probable que le gouvernement fédéral sera invité à soumettre directement à la Cour suprême du Canada la question des droits du français dans cette province.

C'est l'une des possibilités judiciaires envisagées par Léo Robert, président de la Société franco-manitobaine.

« Je suis déçu, je suis frustré et je suis très fatigué », a commenté M. Robert, qui est enseignant à Winnipeg.

M. Robert a fait savoir que le premier ministre Trudeau et les leaders conservateur Brian Mulroney et néo-démocrate Ed Broadbent lui ont dit qu'ils favoriseraient la présentation directe de l'article 23 du Manitoba Act au plus haut tribunal du pays.

Le Manitoba Act, qui a donné naissance à la province en 1870, fait du français et de l'anglais les langues officielles des tribunaux et de la législature.

Cependant, une loi adoptée 20 ans plus a rendu l'anglais seule langue officielle et les lois, depuis lors, ont été rédigées en anglais seulement.

Il y a cinq ans, la Cour suprême du Canada a invalidé cette loi de 1890.

Comme l'Assemblée législative du Manitoba n'a pas réussi à trouver une solution au problème linguistique, cette solution, a déclaré M. Robert, « devra maintenant venir de l'extérieur » de la province.



Pierre Trudeau quitte les journalistes qui l'ont bombardé de questions sur les événements survenus hier au Manitoba.

photo UPC

Vers un sommet libano-syrien?

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Le président Amine Gemayel est sur le point d'abroger l'accord israélo-libanais du 17 mai 1983 en échange de certaines garanties de Damas portant sur le retrait des troupes syriennes du territoire libanais. Le médiateur saoudien Rafic Hariri était d'ailleurs attendu hier d'un moment à l'autre à Beyrouth où il devait transmettre au président Gemayel la réponse syrienne qui pourrait prendre la forme d'une promesse de retrait endossée par l'Arabie Saoudite.

Les navettes de l'émissaire saoudien confirmant, au lendemain du départ des marines de Beyrouth, le nouveau rôle de spectateur du gouvernement américain au Liban. M. Larry Speakes, porte-parole de la Maison blanche, a d'ailleurs reconnu hier ce rôle en affirmant que le Liban était « dans les mains de tierces parties » et en indiquant que la diplomatie américaine allait désormais concentrer ses efforts sur des aspects « plus globaux » de la situation au Proche-Orient.

L'envoyé spécial du président Reagan, M. Donald Rumsfeld, se rendra de nouveau dans la région mais, a déclaré M. Speakes, « au lieu de concentrer ses efforts sur la question libanaise, il s'occupera exclusivement du problème de la paix israélo-ara-

be dans l'ensemble du Proche-Orient ».

L'abrogation imminente par M. Gemayel du traité de paix israélo-libanais pourrait être, selon des milieux de l'opposition, suivi immédiatement par une visite à Damas du président libanais pour y rencontrer le président syrien Hafez Assad.

À Tel-Aviv, le ministre israélien de la Défense, M. Moshe Arens, a déclaré hier qu'il était exclu qu'Israël se retire sans condition du Liban et « passe cette opération aux profits et pertes ». M. Arens a réaffirmé qu'Israël ne quitterait le Sud-Liban que lorsque les conditions assurant sa sécurité seraient établies.

En déclarant nul et non avenu le traité signé avec les Israéliens, le président Gemayel prend le risque de se priver de ses appuis traditionnels chrétiens. Mais son père, M. Pierre Gemayel, chef des Phalanges, a d'ores et déjà clairement indiqué que ses forces appuieraient toute initiative présidentielle au risque d'une certaine « grogne » dans les rangs.

M. Camille Chamoun pour sa part, président du Front libanais (coalition des partis conservateurs chrétiens), a déclaré hier que l'accord du 17 mai « ne doit être abrogé qu'en échange du retrait total des forces syriennes du Liban ».

Sur le terrain, les milices chrétiennes et musulmanes se sont encore affrontées hier à Beyrouth, fermant temporairement le seul passage entre Beyrouth-Est et Beyrouth-Ouest. Un Jésuite américain de 71 ans, le père James Michael Finnegan de New York, a été tué dans les affrontements. Les montagnes surplombant la ville ont été également le théâtre d'échanges de tirs de roquettes entre l'armée libanaise et les milices druzes.

L'IRAK ISOLE L'ÎLE DE KHARG ET ATTAQUE DES PÉTROLIERS Brusque escalade dans le Golfe

La flotte US tire des coups de semonce

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

Nouvelle escalade dans la guerre du Golfe: l'Irak a annoncé hier avoir coupé la route reliant le grand port irakien de Bassorah à Bagdad, la capitale, et l'Irak annonçait le bombardement de plusieurs pétroliers en cours de chargement au terminal iranien de l'île de Kharg ainsi que l'imposition d'un blocus de cette île, située dans le secteur nord-est du Golfe.

« C'est une affaire qui nous inquiète sérieusement et nous suivons les événements de près », a déclaré un communiqué du secrétariat d'État américain publié à propos de l'attaque irakienne.

De sources officielles requérant l'anonymat à Washington, on indiquait que des bâtiments de la flotte américaine croisant au large du détroit d'Ormuz, par lequel transite 20 p. cent du pétrole importé par les pays capitalistes, ont tiré dimanche des coups de semonce en direction d'un avion patrouilleur P-3C de l'aviation et d'une frégate de la marine iranienne.

Il est temps que la communauté internationale agisse avant que la guerre irano-irakienne « ne mette en danger l'ensemble de la région », déclarait, à Islamabad, le prince Talal, frère du roi Fahd d'Arabie saoudite.



L'embarquement de troupes iraniennes vers un front marécageux.

téléphoto UPI

Près de 90 p. cent des exportations pétrolières iraniennes, représentant 1,7 millions de barils par jour, transitent par le terminal de l'île de Kharg. L'Irak, qui exportait 3,5 millions de barils par jour avant le conflit, n'en exporte plus que 700 000, par l'oléoduc reliant les champs du nord du pays à la Turquie.

L'Irak a précisé que le blocus de l'île de Kharg ainsi que ses attaques des villes iraniennes continueraient « tant que l'Irak n'appliquera pas les résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU pour un règlement négocié du conflit », déclenché il y a 41 mois par l'invasion irakienne de l'Iran.

L'Irak a pour sa part affirmé avoir abattu huit avions et 10 hélicoptères irakiens depuis le début de la dernière offensive, le 15 février dernier, et il a accusé l'Irak d'avoir tiré hier des missiles contre la ville de Bostan et d'avoir utilisé des armes chimiques contre la population civile.

Aucune confirmation officielle des revendications contradictoires n'était disponible hier soir à Bagdad ou Téhéran. A Washington, où les milieux officiels esti-

ment « exagérés » les succès annoncés par l'Iran tout en reconnaissant que « les affrontements se déroulent à grande échelle », le secrétariat d'État a déclaré hier que « si elle était confirmée », l'attaque irakienne contre les pétroliers de l'île de Kharg constituerait « une regrettable escalade ».

L'URSS n'a pas commenté l'escalade de la guerre irano-irakienne, mais la radio soviétique annonçait hier, pour la première fois, et sans commentaire, l'exécution samedi soir à Téhéran de dix membres du Tudeh, le Parti communiste iranien prosoviétique interdit en mai 1983.

Entre-temps, le premier vice-premier ministre irakien Taha Yassin Ramadan arrivait à Paris pour une « visite de travail » de deux jours. Cette visite prend un relief particulier du fait que la France a livré à l'Irak des avions Super-Etendard équipés de missiles Exocet que Bagdad a menacé d'utiliser contre l'Iran dans la présente guerre. On ignore si ces menaces ont été mises à exécution jusqu'ici.

L'affaire Berg: la RDA menace d'arrêter les émigrations

d'après AFP

La RDA menace d'arrêter totalement les émigrations d'Allemands de l'Est en RFA si la nièce du premier ministre est-allemand Willi Stoph, Mme Ingrid Berg, et sa famille, réfugiées depuis vendredi dernier à l'ambassade de RFA à Prague et demandant de passer à l'Ouest, ne rentrent pas en RDA.

Pour sa part le gouvernement ouest-allemand a poursuivi hier ses négociations afin de trouver une solution humanitaire en faveur des sept allemands de l'Est du groupe de Mme Berg. Les dirigeants de la RDA seraient prêts à permettre à ces réfugiés de passer à l'Ouest s'ils reviennent d'abord en RDA.

Namibie: l'indépendance coïnciderait avec les présidentielles américaines

d'après UPI, AFP et Reuter

Un échéancier international menant à l'indépendance de la Namibie a été mis au point afin que cette dernière coïncide avec les prochaines élections américaines du 6 novembre.

La nouvelle a été annoncée hier par le journal sud-africain de Johannesburg The Star. Citant des sources diplomatiques, le journal précise que l'entente porte principalement sur le retrait des trou-

pes militaires sud-africaines de l'Angola où elles ont combattu ces dernières années contre la guérilla opposée au contrôle de la Namibie par l'Afrique du Sud.

Le journal The Star ajoute que l'échéancier prévoit un cessez-le-feu entre l'Afrique du Sud et l'État marxiste de l'Angola, la reconnaissance diplomatique de l'Angola par les États-Unis et le retrait des quelque 25 000 soldats cubains de l'Angola.

L'Afrique du Sud et l'Angola

ont de plus décidé que leur commission conjointe de contrôle du cessez-le-feu et du désengagement militaire du sud-angolais entrerait effectivement en fonction le premier mars.

L'indépendance de la Namibie, selon The Star, se ferait sous la surveillance des Nations unies.

Par ailleurs, les principaux dirigeants politiques et militaires mozambicains ont approuvé hier le principe d'un pacte de non-agression avec l'Afrique du Sud.

Hussein prépare un face à face OLP-Israël

d'après Reuter, AFP, AP et UPI

Le roi Hussein de Jordanie et le chef de l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) Yasser Arafat se sont rencontrés hier à Amman dans la perspective d'une coordination de leur approche vis-à-vis de la crise du Proche-Orient.

Selon un porte-parole jordanien, le roi Hussein a demandé à M. Arafat d'accepter les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité de l'ONU sur la reconnaissance de l'État d'Israël.

Avant son déjeuner de travail avec le roi Hussein, M. Arafat a rencontré le premier ministre jordanien, M. Ahmed Obeidat. Les deux hommes se sont revus, assistés de leurs conseillers, plus tard dans la journée.

L'agence jordanienne Petra a qualifié l'entretien de quatre heures entre le chef de l'OLP et le souverain hachémite de « tout à fait franc et ouvert » où les opinions de chacun ont été exposées avec « clarté et précision ».

À Damas, les éléments palestiniens anti-Arafat ont vigoureusement dénoncé le voyage à Amman. « Les pourparlers Arafat-Hussein constituent une menace dangereuse pour notre révolution parce qu'ils se déroulent dans une optique politique déviationniste », a déclaré un porte-parole du Front populaire pour la libération de la Palestine (FPLP) du Dr Georges Habache. Les entretiens d'Amman sont cependant bien accueillis dans les territoires occupés même si plusieurs courants insistent pour que l'OLP n'abandonne à aucun prix son rôle de représentant de tout le peuple palestinien dans son ensemble. Au moins trois pétitions de soutien à Arafat y circulent.

Le général Benyamine ben Eliezer, gouverneur militaire israélien des territoires occupés, prédisait pour sa part à la radio militaire israélienne que le rapprochement Hussein-Arafat conduirait à des affrontements inter-palestiniens en Cisjordanie.

Ces rencontres ont ouvert un dialogue rompu il y a dix mois lorsque l'OLP - sous la pression des dissidents palestiniens soutenus par la Syrie et la Libye - refusa de laisser le roi Hussein de Jordanie la représenter aux pourparlers avec Israël sur les plans de paix arabo-israélien et arabe au Proche-Orient.



Arrivée d'Arafat, hier, au palais de Nadwa.

téléphoto UPI

Des sikhs brûlent la constitution indienne

d'après Reuter, AP, AFP et UPI

Une grève pour protester contre la vague de violence intercommunale qui a fait 70 morts dans les États du Punjab et de l'Haryana a été largement suivie hier à Delhi où quelque 2 000 policiers anti-émeutes maintenaient l'ordre et arrêtaient cinq militants sikhs qui brûlaient des

copies de la constitution indienne.

Les Sikhs, qui réclament l'autonomie du Punjab où ils sont majoritaires, ont brûlé l'article 25 de la constitution parce qu'elle assimile le sikhisme à l'hindouisme. Le président du Parti autonome Akali Dal, Sant Harchand Longowal, a déclaré que de nouveaux volontaires marcheraient chaque semaine sur Delhi pour tenter de brûler à nouveau l'article 25.

Les tensions entre les communautés sikh et hindoue sont très vives et de nouveaux attentats dans la région d'Amritsar ont coûté la vie dimanche soir à un policier, un employé des chemins de fer et un Nihang (gardien de temple sikh).

DÉPÊCHES

IMPÔTS-US: le président Reagan a annoncé hier aux gouverneurs réunis en congrès à Washington qu'il « envisagerait d'augmenter les impôts » si les déficits budgétaires restent élevés malgré les coupures de dépenses. Les gouverneurs démocrates l'ont accusé cependant de rester sourd à leurs propositions.

ROUTIERS: les camionneurs bloquant le col de Brenner ont décidé hier de poursuivre leur action indéfiniment et Vienne a demandé des consultations urgentes avec Rome. La RFA annonçait entre-temps qu'elle pourrait créer de nouvelles taxes routières après le référendum suisse instaurant des péages sur les autoroutes.

OUA-CRISE: laissant de côté les différends politiques, le conseil ministériel de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) a entamé hier à Addis Abeba un marathon budgétaire sous la menace d'une grave crise financière. Le déficit s'élève à \$45,5 millions, dont \$21,9 millions en cotisations impayées.

CAMEROUN: le procureur militaire de Yaoundé a requis hier la peine de mort contre l'ancien président Ahmadou Ahidjo, jugé par contumace pour « subversion et complot contre la sécurité de l'État ». Le verdict réservé à l'ex-chef de l'État, en exil en France, devrait être rendu aujourd'hui.

NICARAGUA: l'ARDE dit avoir attaqué le port de Bluff, le FDN qualifié de « creuse » la promesse d'élections de Managua et le PSD s'est retiré du débat du Conseil d'État sur le pro-

jet de loi électoral, que soutiennent les socialistes espagnols et ouest-allemands. Le Groupe de Contadora s'est réuni à Panama.

GRANDE-BRETAGNE: le parlement a voté hier en faveur de la dissolution du syndicat du Quartier général des communications gouvernementales à Cheltenham (services secrets). Six importants syndicats, regroupant quelque 4,5 millions de travailleurs, ont décidé d'une journée de grève en signe de protestation mardi.

PAKISTAN: le gouvernement militaire, dans un geste surprenant, a libéré de prison hier six chefs de l'opposition. L'un d'eux est M. Sardar Sherbaz Khan Mazari, chef du parti interdit de la démocratie nationale et leader du Mouvement pour le retour de la démocratie qui regroupe dix partis politiques.

CAMBODGE-VIETNAM: un demi-million d'immigrants vietnamiens au Cambodge vont recevoir la nationalité cambodgienne, selon un haut responsable thaïlandais dont les propos ont été rendus publics à Bangkok. Le régime de Phnom Penh entend contraindre les Khmers d'origine chinoise à s'exiler, a-t-il ajouté.

ARGENTINE: le ministre des Affaires extérieures, M. Dante Caputo, a déclaré aujourd'hui que l'Argentine défendra désormais les droits de l'homme partout au monde alors que son pays est sorti de sa « longue nuit ». M. Caputo parlait devant 43 pays à la Commission des droits de l'homme des Nations unies.

Primaires US: la télévision sur la sellette

d'après UPI, AFP et Reuter

Alors que quelque 100 000 électeurs du New Hampshire vont décider aujourd'hui, de John Glenn ou Gary Hart, va rester face à Walter Mondale dans la course à l'investiture démocrate pour la prochaine élection présidentielle américaine, les responsables de la télévision américaine ont été pris à partie hier devant une sous-commission de la Chambre des représentants sur la façon dont ils couvrent ces élections primaires.

Le président de ce sous-comité, le républicain du Colorado Timothy Wirth, a dit notamment que « les audiences d'hier étaient le dernier round d'une bataille vieille de trois années pour empêcher les chaînes de télévision d'annoncer les éventuels vainqueurs avant même la fin des scrutins, en s'appuyant sur des mini-sondages réalisés à la sortie des bureaux de vote ».

Cette lutte entre les chaînes américaines NBC, ABC et CBS a été comparée par M. Wirth à un véritable « jeu de centre d'amusement vidéographique ». Les responsables des grandes chaînes américaines ont fait valoir hier devant la sous-commission qu'ils avaient une responsabilité journalistique qui les obligeait à rapporter les élections telles qu'elles se déroulaient. NBC, ABC et CBS ont réaffirmé leur intention de donner des indications sur les tendances du vote, lors de l'élection primaire d'aujourd'hui, avant la fermeture des bureaux.

Gromyko accuse Reagan d'irresponsabilité

d'après AFP, AP, UPI et Reuter

L'Union soviétique « milite invariablement pour des relations équitables et normales » avec les États-Unis mais c'est l'administration Reagan, « travaillant avec un gros bâton », qui a gâché les relations soviéto-américaines en « abattant tour à tour tous les accords conclus ».

C'est ce qu'a déclaré hier le ministre soviétique des Affaires étrangères Andreï Gromyko dans un discours électoral prononcé dans sa circonscription de Minsk, en Biélorussie, et dont la teneur est reproduite par l'agence Tass.

Gromyko y assure notamment que le Kremlin est prêt « à aborder le problème des armements nucléaires en Europe », mais il

dénonce l'installation des euro-missiles de l'OTAN comme une preuve de la « légèreté » et de l'« irresponsabilité » de Washington.

Il réaffirme d'ailleurs que le début de l'installation des 572 missiles Pershing-2 et Cruise de l'OTAN en Europe occidentale a « torpillé les entretiens de Genève », dont les Soviétiques se sont retirés en novembre dernier. Il répète que cette décision a obligé l'URSS à déployer elle-même de nouveaux missiles en Allemagne de l'Est et en Tchécoslovaquie.

Dans son discours, le ministre soviétique accuse par ailleurs les États-Unis d'avoir conduit le conflit du Proche-Orient « dans l'impasse », dont, dit-il, « on ne sortira

pas par l'artillerie américaine », et il se félicite des « changements positifs » intervenus dans les relations entre l'URSS et la Chine.

À Washington, la revue spécialisée Aviation Week and Space Technology, qui publie un cliché noir et blanc de cette base dans son dernier numéro, écrit que l'équipage de la navette spatiale a photographié, au cours de son avant-dernière mission, en décembre dernier, un site soviétique de missiles sol-air à capacité antibalistique à Choybaslan, en Mongolie, à 80 kms de la frontière chinoise.

La Maison blanche indiquait entre-temps que le président Reagan n'avait pas encore pris de décision sur la négociation

avec l'URSS d'un traité interdisant les armes anti-satellites car « le respect d'un tel accord serait difficile à contrôler ». Selon des rapports de la presse américaine, les difficultés de vérification auraient déjà conduit l'administration à renoncer à cette négociation.

D'autre part, le secrétariat d'État américain ainsi que le gouvernement ouest-allemand rejettent les propositions de l'ancien chef de la diplomatie américaine Henry Kissinger en vue d'un retrait de la moitié des effectifs militaires américains d'Europe afin d'obliger les Européens à assumer une plus grande part dans la défense du continent

par des armements conventionnels.

Le secrétariat d'État a réaffirmé la confiance des États-Unis dans les structures et la stratégie actuelles de l'Alliance, mais tout en réaffirmant que les alliés européens devraient faire des efforts supplémentaires pour renforcer le potentiel défensif de l'OTAN.

Enfin, à Londres, le député travailliste Norman Atkinson déclarait hier soir que des sentinelles américaines gardant la base de Greenham Common, où sont stationnées des missiles Cruise, ont ouvert le feu la semaine dernière sur des manifestantes pacifistes. Le ministère de la Défense n'a fait aucun commentaire.

1984 est une
année
bissextile
et le 29 février
vous offre un



Jour de plus pour
Plus de
rabais

lors de vos emplettes chez Simpsons
toute la journée le mercredi 29 février

Obtenez votre carte à gratter pour

10% à 25%
de

rabais

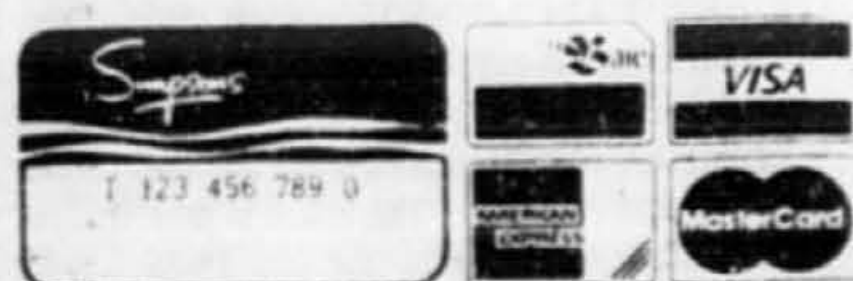
Le mercredi 29 février... votre jour chanceux pour faire vos achats chez Simpsons durant notre promotion de l'année bissextile! Vous recevrez à l'entrée un coupon "Année bissextile"... mais **ne le grattez pas!** Le carré à gratter dissimule un pourcentage-rabais déductible sur tout achat effectué dans presque tous les rayons chez Simpsons* - même sur la marchandise déjà offerte à prix réduit. Profitez des super rabais de 10%, 15%, 20%... même 25%!

Mais n'oubliez pas... **NE PAS GRATTER LE CARRÉ.** Apportez votre premier achat et le coupon "Année bissextile" à la caisse où un employé de Simpsons grattera le carré pour révéler le montant du rabais, validera ensuite le coupon et vous demandera de le signer. Le pourcentage-rabais représenté sur le devant du coupon peut être déduit de presque tout achat effectué chez Simpsons le mercredi 29 février 1984*.

73,000 coupons "Année bissextile" disponibles dans la région de Montréal.

* **VEUILLEZ PRENDRE NOTE DE CES EXCEPTIONS:** Tabacs, Voyages Simpsons, Garde-fourrure et réparations, Boutique Dunhill, traitement de photos, films, "Laura Secord", magazines, restaurants, Centre de prothèses auditives, Centre d'optométrie, Bureau de poste, billets et CAM de la CTCUM, billets de loterie, chèques-cadeaux, emballage-cadeau, assurance "Allstate", atelier de tentures, anneaux passe-foulard, atelier d'encadrement, innovations en informatique, Les monogrammeurs, timbres et pièces de monnaie, Service d'impôt sur le revenu, électroménagers et appareils pour l'entretien des planchers.

L'année bissextile chez Simpsons... profitez-en!



Composez **842-7221**

CENTRE-VILLE - Ste-Catherine & Metcalfe
LE CARREFOUR LAVAL - Chomedey, Laval

FAIRVIEW - Pointe Claire LES GALERIES D'ANJOU - Ville d'Anjou
LES PROMENADES ST-BRUNO - St-Bruno

Simpsons MD